



Circulaire d'information n° 565

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 30 mars 2019 – Holiday Inn – NOISY LE GRAND

Délégués REGIONS présents : AUVERGNE RHONE ALPES (Jean Yves Bertrand, Alain Cauchy, Eric Girard, Evelyne Glaize, Grécia Gracia, Josette Luquet, Jean-Marie Robert, Guy-Hervé Savornin) **BOURGOGNE FRANCHE COMTE** (Yves Cayot, Gilles Collin, Marie-Antoinette De Grandis, Christian Laforest, Claude Leclair, Hervé Toggwiler) **BRETAGNE** (Maurice Douet, Jean Pierre Gréciet, Romain Jossot, Monique Salaun-le Baut) **CENTRE VAL DE LOIRE** (Laurent Descottes, Daniel Despres, Alain Legrand, Jean-Michel Renouard, Claude Roland, Patrick Viel) **GRAND EST** (Pierre Bauler, Gérard Brissaud, Yvette Corniaux, Florence Le Baron, Serge Pichoff) **GUADELOUPE** (Philippe Faure) **GUYANE** (Brigitte Bienaimé) **HAUTS DE FRANCE** (Marcelle Besace, Pierre Deleest, Régis Fagart, Valérie Lenglet, Sophie Nevers) **ILE DE France** (Yvette Doussot, Gilbert Havel, Marie-Claude Lallier, Maurice Langry, Karine Poulard, Valérie Poupard, André Prieur, Odile Villette) **MARTINIQUE** (Christian Comte) **NORMANDIE** (Chantal Aumersier, Patricia Bureau, Christophe Carrano, Jean-François Giraud, Gérard Guingouain) **NOUVELLE AQUITAINE** (Corentin Barataud, Patrick Bouton, Patrick Nourisson, Alexandre Ribes) **OCCITANIE** (Corinne Ayrat, Patrice Ayrat, Bernard Barascud, Philippe Bezard-Falgas, Gisèle Gallet, Jackie Racinais, Didier Rami) **PAYS DE LA LOIRE** (Bernard Brangier, Daniel Orioux, Dominique Saliou, Virginie Ventroux) **PROVENCE ALPES COTE D'AZUR** (Georges Albano, Michel Allègre, Bruno Demay, Dominique Farjanel).

Délégués DEPARTEMENTS présents : AISNE (Didier Barras), ALLIER (Catherine Cauchy), ALPES DE HAUTE PROVENCE (Karine Matton), CALVADOS (Robin Guntzberger), CHARENTE (Robin Chevalier), CHARENTE MARITIME (Geneviève Freund) CHER (Valérie Caillot) COTE D'OR (Sylvie Coillot) COTES D'ARMOR (Armelle Scavennec), DROME (Régis Dubois), EURE (Eric Bureau), EURE ET LOIR (Loïc Paul), FINISTERE (Jean-Pierre Lalouer), HAUTE GARONNE (Guillaume Escande), ILLE ET VILAINE (Bruno Demelin), INDRE (Bernard Philippe), ISERE (Jacques Enjolras), LOIRE (Paul Phillit), HAUTE LOIRE (Michel Perrin), LOIRET (Ludovic Crochard), LOT (Lan Despeyroux), MANCHE (Gérard Levavasseur), MEURTHE ET MOSELLE (Caroline Imbert), MORBIHAN (Daniel Pujols), OISE (Philippe Bouclet), ORNE (Laurence Verat-Gadeau), PAS DE CALAIS (Stéphane Lefebvre), PUY DE DOME (Thierry Roche), PYRENEES ORIENTALES (Lionel Leloir), BAS RHIN (Jean-Marie LETT), RHONE (Yoan Girardy), SAONE ET LOIRE (Vincent Marichy), SAVOIE (Armelle Achino), HAUTE SAVOIE (Clément Estran), PARIS (Alain Bizet), SEINE MARITIME (Robert Blot), SEINE & MARNE (Lomri M'Lik), DEUX SEVRES (Nadine Sechet), SOMME (Odile Demarque), VAR (Marcel Albert), YONNE (Jean-Pierre Veray), ESSONNE (Alexandre Debrenne), HAUTS DE SEINE (Nadine Toureille), VAL DE MARNE (Didier Sans), VAL D'OISE (Jean Nourry).

Représentant : 117 délégués, 9 539 voix

Non représentés et ou délégués absents : 2 824 voix

Comités régionaux : 283 – Comités départementaux : 2 541

Soit : 9 539 voix représentées sur 12 363 disponibles.

Assistent : Membres du Comité Directeur de la FFTA – Cadres Techniques - Personnel FFTA.

Président de l'assemblée : Jean-Michel Cléroy.

Les votes électroniques ont été organisés sous contrôle de la Commission Electorale composée de : Jean-Claude Lavernhe. (Président), Michèle Adnet, Harmony Bouvier & Jean-Pierre Demangeon.

Destinataires : Membres du Comité Directeur, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Responsables Arbitres de Région, Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux, Personnel F.F.T.A., Publication extranet fédéral et site web fédéral	Rapporteur : Didier Aubin & Dominique Ohlmann Date de remise : 11 avril 2019 Date de diffusion : 15 mai 2019
---	---

La Fédération Française de Tir à l'Arc a tenu son Assemblée Générale le samedi 30 mars 2019 à l'Holiday Inn de Noisy le Grand.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 30 mars 2019– Holiday Inn – NOISY LE GRAND

Le nombre de voix représentées est de 9 539 sur 12 363 voix ; le quorum étant atteint l'assemblée peut donc valablement délibérer pour toutes les motions.

L'assemblée est déclarée ouverte à 9h30.

Ordre du jour

1.	Introduction par le président du Comité Olympique, M. Denis Masegla.....	2
2.	Discours d'ouverture de l'assemblée par le Président, Jean-Michel CLÉROY.....	3
3.	Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2018.....	4
4.	Lecture du Rapport Moral par le Secrétaire Général.....	4
5.	Rapports sur la gestion fédérale.....	13
6.	Cotisations et licences 2020.....	18
7.	Budget 2019.....	19
8.	Mandat au Commissaire aux comptes et au suppléant.....	20
9.	Evolutions législatives.....	20
10.	Rapport de la commission électorale.....	22
11.	Intervention de l'assureur Fédéral.....	22
12.	Mises à l'honneur.....	22

Annexes

Bilan & compte de résultats

Budget prévisionnel

Statuts

Règlement intérieur

Les débats

Le président ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue :

- aux délégués représentants les clubs,
- aux présidents ou représentants des comités départementaux et régionaux,
- aux représentants de l'outre-mer et en particulier à Odile Valour, nouvelle présidente de la Réunion,
- à la commission électorale,
- au Président du CNOSF, Denis Masegla.

1. Introduction par le président du Comité Olympique, M. Denis Masegla

Après avoir accueilli l'assistance, le Président de l'assemblée M. Jean-Michel Cléroy remercie M. Denis Masegla de sa présence pour ouvrir l'assemblée. Le Président du CNOSF rappelle sa longue amitié avec le tir à l'arc ayant connu les Présidents successifs François de Massary, Philippe Bouclet puis Jean-Michel Cléroy, Il souligne la qualité du travail réalisé par la FFTA, une fédération qui ne fait pas beaucoup de bruit mais qui participe et œuvre pour le mouvement sportif.

Il évoque la volonté du Président de la République de faire évoluer le modèle sportif Français. Et donc, après 18 mois de préparation, la mise en place d'un GIP (Groupement d'intérêt Public) regroupant pour la première fois l'état, les collectivités, le monde économique et le mouvement sportif pour mieux mutualiser et partager les moyens au service du sport.

La nouvelle gouvernance qui se met en place apportera des avancées significatives.

- Les dossiers du CNDS dont on a pu constater une certaine déviance, car plus complexes et axés sur les politiques publiques, se rapprochent désormais du projet associatif et des préoccupations fédérales pour y trouver un réel intérêt.
- Les projets associatif et sportif se devaient d'être au cœur du dispositif pour que l'apport d'une fédération soit perçu positivement et non pas comme une contrainte.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 30 mars 2019 – Holiday Inn – NOISY LE GRAND

- Si le CNDS disparaît, pour autant, les moyens ne disparaîtront pas. Les fédérations ayant un plan de développement élaboré se sont portées volontaires pour 2019 afin de contribuer à l'expérimentation de ce nouveau modèle, et notre Fédération en fait partie. Ainsi ces fédérations, dès cette année, répartiront les fonds plutôt que l'administration.

Concernant le Haut-Niveau, il rappelle les objectifs, d'abord les Jeux Olympiques de Tokyo et ensuite Paris. Il n'est pas simple de réussir, les difficultés ne sont pas seulement financières. Il dit sa confiance dans la cellule dirigée par Claude Onesta et sur le travail de l'encadrement des équipes.

Enfin, autre pilier de cette nouvelle gouvernance, ce sont les relations avec les collectivités. Les départements et les régions ont développé leurs politiques sportives au fil du temps, mais les difficultés financières qu'elles connaissent nous invitent à les faire participer activement à la nouvelle gouvernance. Nous devons ensemble développer des synergies, les politiques fédérales doivent être déclinées sur les territoires. D'où l'importance du rôle des représentants fédéraux, des dirigeants des CROS et les CDOS. Ils doivent nous aider à faire passer les messages auprès des interlocuteurs des collectivités territoriales.

Il se dit confiant dans la réalisation du nouveau fonctionnement et dans l'engagement de l'état, ainsi que dans l'implication du monde économique. Le mouvement sportif est quant à lui résolument engagé.

Il aborde pour terminer le sujet de la médiatisation et de la communication numérique. Plusieurs sports dont le Tir à l'Arc sont peu médiatisés. Un partenariat a été mis en place pour développer une chaîne différente dédiée au sport avec la possibilité d'avoir la main sur la programmation au niveau du CNOSF. Le budget sera conséquent, il sera possible d'avoir des images qui pourront être ensuite données. Ce sera donc une chaîne pluridisciplinaire qui devrait voir le jour fin mai.

2. Discours d'ouverture de l'assemblée par le Président, Jean-Michel CLÉROY

« Il revient au secrétaire Général de vous présenter les activités qui ont jalonné 2018.

Le fil rouge de mon intervention sera le lien entre 2018 et l'avenir, sur quelques points.

Une des nouveautés 2019, que vous aurez à utiliser au cours de la matinée, est un nouveau système de vote. Nous avons fait appel à l'équipe fédérale renforcée de l'équipe de la World Archery, afin de mettre en place les votes électroniques et ainsi optimiser les temps d'échanges pendant l'assemblée. Toutes ces opérations se dérouleront sous la surveillance de la commission électorale.

Les 120 ans

2018 a été l'année de préparation de cet anniversaire, 2019 celle de la célébration.

Fierté de son histoire, des valeurs qui sont des repères dans une société à la recherche des siennes.

9 avril 1896 - Octave JAY – De ce qui deviendra la FFTA – Objectif en 1896 : se regrouper pour être plus fort.

S'en inspirer pour le club de demain

L'agence nationale du sport

Cette assemblée ne peut se dérouler sans évoquer les évolutions, qui vous ont été présentées par Denis Masseglia. Le fonctionnement et le financement vont implicitement impacter le mouvement sportif en France.

Financement : Au travers de l'Ex CNDS, en direction des clubs pour la déclinaison du projet fédéral : Les actions découleront du projet fédéral et non plus des actions «régaliennes» en direction exclusivement des zones carencées et des publics en difficulté.

Les actions fédérales

2017, construction du projet, 2018 sa présentation et le début de sa mise en œuvre.

2019 poursuivra cette mise en actions. Un projet se doit d'être réactif et évolutif. Notre société poursuit son évolution, sa mutation, et nous nous devons de réajuster ce projet pour coller à la réalité dans les clubs. C'est pourquoi, avant l'été, il sera mis en place une étude sur les pratiques des jeunes.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 30 mars 2019 – Holiday Inn – NOISY LE GRAND

Nous poursuivrons nos relations extra-fédérales avec les fédérations scolaires, mais aussi la défense avec le CNSD, et nous irons à la rencontre du sport en entreprise.

A l'international, des échéances importantes se profilent avec le congrès de la World Archery et des élections dans ses instances.

L'olympisme

Nous faisons partie des disciplines Olympiques, ce qui permet de faire rayonner le tir à l'arc quelle que soit la discipline pratiquée. Cette reconnaissance est une chance. Soyons derrière l'ensemble de nos équipes de France. Tokyo se profile, mais Paris va arriver très vite. Afin de préparer au mieux nos athlètes, former les volontaires qui pourraient intervenir sur le site des Invalides, d'accueillir le public français au tir à l'arc, de promouvoir les actions dans le milieu scolaire, nous allons présenter la candidature de la France à l'organisation d'une manche Européenne de la coupe du monde.

Notre projet inclura les années 2021, 2022 et 2023.

Tous mes remerciements au président Massegia d'être parmi nous ce matin. »

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2018

Le secrétaire général demande à l'assemblée de bien vouloir passer à la motion 1 pour valider le procès-verbal de l'assemblée générale 2018.

Motion 1.

Objet : Validation de la circulaire 550 – AG 2018

Aucune remarque n'étant parvenue, l'assemblée générale valide le rapport de l'assemblée générale 2018 diffusé sous le procès-verbal n°550

Approuvée à la majorité des membres présents

Résultat du vote de la motion 1 :

Oui	9019
Non	0
Abstention	395
Non exprimés	125

4. Lecture du Rapport Moral par le Secrétaire Général

« Notre Assemblée Générale est marquée par les 120 ans de la fondation de notre Fédération. Peu d'autres sports peuvent se prévaloir d'une telle histoire. Toutefois, nous revendiquons notre place dans la société moderne et les travaux du Comité Directeur sont guidés par la nécessité d'être en adéquation avec notre société et de préserver nos valeurs et nos traditions.

Si l'année 2017 a été, pour une bonne partie, consacrée à la mise en œuvre du projet fédéral pour lequel le Comité Directeur a été élu et qui a été présenté aux Présidents des Comités Départementaux et Régionaux en marge de la dernière Assemblée Générale, l'année 2018 aura été l'année de la mise en action de ce projet.

L'évolution la plus visible pour nos pratiquants est sans aucun doute la mise en place de la nouvelle offre sportive qui prend effet cette année avec le Tir à l'Arc Extérieur, et dont le déploiement se poursuivra en 2019 avec le tir en salle et les disciplines de parcours.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 30 mars 2019 – Holiday Inn – NOISY LE GRAND

D'autres travaux ayant un impact réel sur le terrain en 2019 ont également jalonné cette année 2018. Je remercie vivement, dès le début de ce compte rendu, l'ensemble des membres des commissions fédérales, des groupes de travail, des personnels fédéraux et les cadres de la Direction Technique Nationale pour leur contribution, leur engagement et leur travail.

Effectifs saison 2018

Type de Licence		2018			2017			Ecart en %	
		F	H	Tot	F	H	Tot		
ADULTE	Pas de pratique	658	670	1328	648	718	1366	-2,8	-2,1
	Pratique en club	2276	5201	7477	2407	5291	7698	-2,9	
	Pratique en compétition	8723	24534	33257	8874	24933	33807	-1,6	
	Convention FFSU	8	21	29	7	17	24	+20,8	
	Convention Handi FFH	78	245	333	88	261	349	-4,6	
	Convention Handi FFSA	79	245	324	81	240	321	+0,9	
	Découverte	285	531	816	343	590	933	-12,5	
JEUNE	FFTA	8009	17221	25230	8485	18720	27205	-7,3	-6,9
	Convention UNSS	24	33	57	19	24	43	+32,6	
	Convention FFSU	7	10	17	5	7	12	+41,7	
	Convention Handi FFH	12	30	42	7	26	33	+27,3	
	Convention Handi FFSA	11	40	51	11	35	46	+10,9	
	Découverte	131	235	366	118	208	326	+12,3	
POUSSIN	FFTA	1328	3323	4651	1359	3545	4904	-5,2	-5,6
	Découverte	51	104	155	74	114	188	-17,6	
TOTAL		21680	52443	74133	22526	54729	77255	-4,0	

En 2018 la FFTA comptait 1639 clubs affiliés. La moyenne des licenciés par club était de 45,23.

La perte d'effectif, qui se confirme en fin d'année pour la saison 2019 (dans une moindre mesure) fait l'objet d'une étude approfondie. C'est un constat dans d'autres fédérations. Le modèle fédéral doit s'adapter aux besoins de la société, et ne doit pas avoir de rigidité dans cette évolution.

Evolutions administratives et fonctionnelles

Plusieurs actions ont mobilisé les commissions sur les travaux préparatoires et ont été relayées pour un déploiement opérationnel sous la conduite des permanents du siège :

- Rédaction et Adoption de la charte Ethique
- Rédaction et diffusion d'un Guide et d'une charte sur l'usage des données personnelles
- Adaptation de notre système d'information fédérale (SI) avec les évolutions réglementaires
 - Intégration des nouveaux certificats médicaux pour les ATP
 - Lancement des travaux pour la mise en place de la réforme sportive et de la nouvelle labellisation
 - Informatisation de la gestion des formations arbitres (achevée début 2019)
- Conduite en relation avec notre courtier d'assurance d'un nouvel appel d'offre sur l'assurance fédérale qui nous a amené à nous rapprocher de la MAIF.
- Acquisition des locaux d'archivage

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 30 mars 2019 – Holiday Inn – NOISY LE GRAND

Prise en compte des territoires

En 2018, afin d'échanger avec les organismes territoriaux sur le projet fédéral, mais aussi sur leur quotidien, le président accompagné du Vice-Président délégué aux Territoires se sont déplacés en région pour échanger lors de réunions de Comité Directeur des organes déconcentrés.

Une réunion des Présidents des Comités Régionaux et la réunion des Comités Départementaux et Régionaux ont été mises en place pour avoir un échange plus collégial autour des axes de la politique fédérale.

Outremer

La Commission des Outre-mer est née en début de mandat. Son fonctionnement doit permettre aux régions ultramarines d'avoir chacune leur place dans les projets fédéraux, en étudiant de manière plus efficace les problématiques communes à tous ces territoires en raison de leur éloignement.

De nouvelles méthodes ont été mises en place avec 2 réunions dématérialisées. Une de ces réunions s'est faite avec la participation du DTN permettant un dialogue avec l'ensemble des acteurs présents et permettant notamment d'aboutir sur des engagements mais également sur une révision des outils et moyens de formation. Ainsi, sous l'impulsion des besoins ultramarins, des solutions d'e-learning sont désormais à l'étude pour les parties de formation ne demandant pas de présentiel, que ce soit pour les formations initiales ou continues d'entraîneurs ou d'arbitres.

Lors de la réunion annuelle des référents structuration, ceux des outremer ont pu bénéficier de la réunion nationale via une retransmission en vidéo-streaming.

Offre sportive

Les commissions sportives ont activement participé à la réflexion et à la mise en place de la nouvelle offre. Outre les formats des compétitions nationales, la mise en place des nouvelles catégories d'âges pour les adultes et leur impact sur les compétitions ont été au cœur des réflexions.

Pour le Tir à l'Arc Extérieur, les nouveaux formats pour les équipes de club ont été également étudiés pour effet sur la saison 2019.

A noter depuis 2018, l'utilisation sur les Championnats de France du système de relevés de scores IANSEO, système utilisé sur toutes les compétitions internationales de la World Archery ou de la World Archery Europe. Ce système a été adapté aux règlements Français et apporte un confort d'utilisation, tant pour les participants que pour les spectateurs et observateurs des résultats.

Tir à l'arc en milieu scolaire

La commission a cette année finalisé un grand chantier visant à donner aux enseignants les outils pour introduire le tir à l'arc dans le cadre de l'EPS. Fin 2018 a été publié le « guide du tir à l'arc scolaire ». Ce recueil pourra également être utilisé dans le cadre du primaire, pour le sport scolaire également.

Un nouveau rapprochement avec l'USEP (sport scolaire du primaire). Cette collaboration a démarré en 2018 avec la création d'une commission pédagogique mixte qui réfléchit et travaille sur :

- Proposer un format de rencontre sportive entre classes
- Former les enseignants
- Favoriser la collaboration entre les CD tir à l'arc et CD USEP
- Développer de nouveaux outils adaptés à leur pratique comme une ciblerie facile d'installation.

La commission travaille également de manière soutenue pour créer ou renforcer des liens entre les clubs et les AS scolaires (UNSS, UGSEL, USEP).

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 30 mars 2019 – Holiday Inn – NOISY LE GRAND

Au niveau de l'école élémentaire un guide à destination des clubs doit être publié au 1^{er} trimestre 2019 et un nouvel opus sur le périscolaire est déjà en cours d'écriture.

Ces publications ont pour finalité d'aider les clubs et les comités à proposer le tir à l'arc sur les temps scolaire, extra-scolaire et périscolaire.

Nouvelles pratiques

La saison 2018 a vu la reconnaissance du Run Archery en tant que discipline fédérale avec notamment la création d'une commission sportive dédiée et l'adoption du premier règlement fédéral.

La commission a entamé un travail nécessaire au développement de la discipline avec notamment :

- L'élaboration d'outils de formation pour les arbitres, et une observation de certaines épreuves pour d'éventuelles adaptations.
- La rédaction de conseils pour l'apprentissage et l'entraînement en club et vers des publics nouveaux issus du running.

Lors de cette saison 2018, 9 compétitions ont été organisées (contre 4 en 2017). On a compté près de 320 participants (contre 250 en 2017) dont 32% étaient des femmes. 57% d'entre eux étaient des compétiteurs, 43% participaient pour découvrir la discipline.

Près de 20% des participants n'étaient pas licenciés à la FFTA. Pour les compétitions inscrites au calendrier officiel 2019, la licence FFTA ou la souscription d'un Pass'Run-Archery permettront d'avoir une couverture assurance, d'avoir un règlement unifié, et d'assurer un suivi pour son développement. D'autres services sont en réflexion.

L'enquête faite auprès des clubs a permis d'étudier les rencontres de loisir, et de collecter des informations sur ce qui est mis en place au niveau local.

Pour inspirer d'autres clubs, une publication de certains formats de rencontre de loisir seront publiés sous forme de fiches pratiques.

Formation

2018 est l'année du nouveau CQP Technicien Sportif Tir à l'Arc.

Cette formation peine à trouver son public, 2 personnes ont obtenu les premiers diplômes pour cette qualification. Concernant les CQP, il faut noter en 2018 pour le CQP Animateur Tir à l'arc : la suppression de l'allègement de la durée de formation ; la suppression de la saisonnalité ; le maintien du nombre d'heures annuel d'intervention rémunérée (500 h),

Les obtentions de diplômes pour la saison 2018

Les formations professionnelles

- 4 nouveaux titulaires du diplôme d'Etat (DE)
- 80 diplômés au certificat de qualification professionnelle (CQP) Animateur Tir à l'Arc
- 2 diplômés au certificat de qualification professionnelle (CQP) Technicien Sportif de Tir à l'Arc

Les formations fédérales :

- 683 diplômés ont suivi une formation continue
- 144 diplômés « Entraîneur 1 »
- 6 diplômés « Entraîneur 2 »
- 354 assistants entraîneurs

La formation de Jeunes Dirigeants : Organisée par la Commission des Jeunes Dirigeants, cette formation historique de la FFTA s'est voulue ouverte aux jeunes francophones ou francophiles des fédérations membres de World Archery.

Pour la première fois, la formation a accueilli 6 jeunes de la Fédération Tchèque, une occasion unique pour comparer le modèle du sport dans des contextes sociaux ou culturels différents.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 30 mars 2019 – Holiday Inn – NOISY LE GRAND

Arbitres

La FFTA compte en 2018 1342 arbitres actifs (341 femmes et 1001 hommes), et 35 jeunes arbitres (9 femmes et 26 hommes)

50 nouveaux arbitres et 8 nouveaux jeunes arbitre ont rejoint les rangs.

Les taux de réussite aux examens sont de :

- 67,9 % pour le tronc commun (53 candidats)
- 42,1 % pour l'option Cible anglaise (38 candidats)
- 100 % pour l'option Nature/3D (9 candidats)
- 33,3 % pour l'option Tir en Campagne (6 candidats)
- 78,5 % pour l'option Beursault (14 candidats)

L'année 2018 a également vu la mise en place du suivi des arbitres et des formations (initiale et continue) via l'intranet.

Les juges français à l'international :

- Anthony HILLAIRET admis arbitre international candidat
- Deux nouveaux arbitres seront présentés au prochain examen continental : Stéphane VALETTE et Alexandre DEBRENNE
- A ce jour nous comptons 3 juges internationaux et 3 juges continentaux.

Structuration – Labels

La Commission a travaillé sur une évolution des labels afin de répondre à différents objectifs :

- regroupement des différents labels,
- redynamisation du processus qui avait fait ses preuves mais commençait à s'essouffler,
- proximité du terrain en identifiant davantage les orientations de chaque club labellisé (pouvoir évaluer ce que le club met en place et valoriser ce qu'il fait)
- simplification du travail des bénévoles dans les clubs (critères automatiques à développer, moins d'items à renseigner, utilisation de l'extranet fédéral pour la demande de label...)
- aide à la structuration des clubs en créant des outils d'accompagnement dans le cadre du projet associatif

Pour ne pas pénaliser les clubs, leur label actuel a été prolongé jusqu'en août 2020. A ce jour 655 clubs sont labellisés (soit 40.06 % des clubs affiliés) dont 128 or (19.5%) , 165 argent (25.2 %), 362 bronze (55.3 %) et 65 clubs Citoyens du Sport.

La préparation de cette nouvelle campagne s'est notamment faite lors d'une réunion-débat au siège de la FFTA en informant tous les référents régionaux, y compris les DOM TOM en vidéo streaming. Echanges permettant d'enrichir et de modifier certains critères.

Les projets en cours de développement pour 2019 :

- intégration des données des équipements modifiés par les clubs courant 1er semestre 2019 dans l'extranet
- création sur l'extranet d'un espace Accueil à renseigner par les clubs concernant leur organisation des cours par exemple, leurs cadres...
- améliorer la cartographie pour faciliter l'identification d'un club labellisé pour un public à la recherche d'un club

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 30 mars 2019– Holiday Inn – NOISY LE GRAND

Reconnaissance du bénévolat

Sur proposition de la Commission, la médaille du bénévole a été créée pour remercier et valoriser les personnes agissant au sein des clubs et n'ayant pas de fonction déjà reconnue par les autres récompenses fédérales (dirigeants, arbitres, entraîneurs).

19 médailles ont été attribuées, ces dossiers correspondent tout à fait à notre attente, ce sont des personnes investies dans les clubs sans fonction d'élus ou autres.

13 demandes ont fait l'objet d'un refus motivé par le fait que le nombre d'années d'obtention de la licence n'est pas respecté (plus de deux ans) ou les personnes concernées ont une fonction d' élu.

Les critères de calcul pour le Challenge André Noël ont également évolué pour mieux correspondre à l'époque.

Les médailles fédérales promotion 2018 :

Dirigeant : 6 Or, 9 Argent, 46 Bronze

Arbitre : 3 Or, 14 Argent, 18 Bronze

Entraîneur : 4 Argent, 14 Bronze

Total : 114 médailles (103 en 2017).

Médical

Pour mémoire, la commission médicale est chargée :

- de protéger la santé des archers et de garder en adéquation le règlement médical avec le code du sport
- de prévenir le dopage

Aucun contrôle anti-dopage ne s'est avéré positif en 2018.

L'encadrement médical des équipes de France est effectué soit par permanence téléphonique ou par la présence d'un médecin au sein de l'équipe et s'avère sécurisant pour les archers des équipes de France.

Concernant la surveillance médicale réglementaire, 96% des archers espoirs et collectif nationaux et 96% des archers sur liste de haut niveau ont réalisé l'ensemble des examens.

Sport santé et tir à l'arc sur ordonnance

Le sport santé est devenu un enjeu important de santé publique. Un certain nombre de clubs se sont déjà lancés de leur propre initiative. Il faut les en féliciter.

De son côté la FFTA à travers son comité Sport Santé a travaillé tout au long de cette année pour répondre aux exigences réglementaires de cet accompagnement des patients qui nous sont adressés par leur médecin. Ce travail a particulièrement concerné la formation obligatoire des animateurs sportifs bénévoles qui désirent encadrer ces activités. La FFTA a répondu au cahier des charges exigeant du CNOSF.

Par arrêté du 8 novembre 2018, notre Fédération est habilitée à former et certifier ses animateurs sportifs « autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin à des patients atteints d'une Affection de Longue Durée ».

Les principaux textes encadrant le sport sur ordonnance comme les modalités de cette formation sont présentés sur le site de la FFTA.

Un outil d'évaluation et de suivi (EVAL'ARC SANTE) a été finalisé et est maintenant à la disposition des clubs qui désirent s'engager dans le tir à l'arc sur ordonnance après avoir été, comme la loi le demande, certifiés par la Fédération. Les contenus Sport Santé ont été intégrés dans la formation initiale des DEJEPS. Les premières

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 30 mars 2019 – Holiday Inn – NOISY LE GRAND

formations continues à l'adresse de professionnels ont déjà eu lieu en janvier 2019. La première formation des bénévoles est programmée en avril et mai 2019.

Valeurs et Tradition

Le premier concours des plus beaux Jeux d'Arc a été mis en place en 2018, les résultats seront présentés lors de cette journée.

Un guide d'accompagnement à l'attention des organisateurs du Bouquet Provincial a été mis à jour.

Bien entendu, à l'occasion des célébrations des 120 ans de la fondation de notre fédération, je me dois de saluer le travail déjà réalisé en recherche d'archives, rédaction, compilation de documents, pour mettre à l'honneur la grande histoire de notre fédération à travers ses petites histoires.

Equipements

Pour faire face à la difficulté d'avoir des créneaux d'entraînement dans les salles multisport, une étude a été initiée pour la réalisation de structures pour le tir en intérieur, de surface réduite et à coût réduit que les clubs intéressés pourraient proposer à leurs collectivités territoriales. Ce projet sera, pour partie et sous conditions, accompagné d'une aide fédérale et fera l'objet d'une communication spécifique en 2019.

Communication et production d'images

La Fédération est présente sur les supports digitaux de communication :

Site internet : 5 052 003 pages vues / 1,6 M de visites / 382 571 utilisateurs (visiteurs uniques)

Réseaux sociaux – Chiffres à fin 2018 en progression :

- Facebook : La communauté continue à grandir pour approcher 22000 fans.
- Twitter : 5000 abonnés
- YouTube FFTA TV : 9300 abonnés
- Ouverture du compte Instagram de la FFTA en fin d'année.

Pour la campagne "La bonne idée de la rentrée" : deux visuels ciblés jeunes et adultes personnalisables par les clubs ont été créés. La campagne de publicité sur Facebook a touché 363 648

Concernant la production d'images et de vidéos les événements couverts en 2018 ont été les suivants :

- 5 championnats de France produits et diffusés en direct sur la Chaîne YouTube FFTA TV
- Salle jeunes et adultes
- Extérieur : Scratch poulies, Jeunes et Scratch classique

Ces productions ont réalisé :

- 159 621 vues live & replay
- 572 207 vues toutes vidéos confondues sur FFTA TV

La série « Tirez Juste » à elle seule totalise plus de 200 000 vues avec une fourchette de 25000 à 60000 vues par épisode.

Les contenus courts et techniques suscitent un fort intérêt.

Le Tir à l'Arc a fait l'objet de deux diffusions sur des Chaînes Nationales en 2018 :

- La Coupe du Monde en Salle à Nîmes avec un programme de 52 minutes diffusé le dimanche 28 février sur France Ô dans le cadre du partenariat avec le CNOSF.
- Le Championnat d'Europe de Tir à l'Arc Extérieur à Legnica (POL) – co-produit avec World Archery et diffusé le samedi 1^{er} septembre sur La Chaîne L'Equipe.

Ce dernier a réalisé 2% d'audience et 174.000 téléspectateurs, et donné satisfaction à la chaîne qui pense mettre à l'antenne d'autres événements en 2019, notamment les championnats du Monde.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 30 mars 2019– Holiday Inn – NOISY LE GRAND

Devant la baisse de l'intérêt et du nombre d'abonnés à la revue fédérale, le comité directeur a décidé de mettre fin à sa parution dans sa version trimestrielle. Désormais un numéro annuel sera publié en fin d'année.

Innovation en 2018 avec l'organisation de la première soirée des médaillés le 29 novembre. L'objectif est de mettre à l'honneur nos médaillés internationaux immédiatement après la fin de la saison sportive en associant à cette soirée les dirigeants et les partenaires de la FFTA.

Election de l'archer de l'année sur les réseaux sociaux et internet.

Partenariat

Les contrats ont été reconduits avec Les World Series de Nîmes (2019-2021), Jean-Charles Valladont (2019-2020), Arc Système (2019-2020), Ville de Vittel (2018-2021), Hoyt (2018-2020).

Une collaboration a débuté en septembre avec la société Adequate France sur la construction des offres en matière de recherche de partenaires et sur la prospection.

Boutique officielle

Concernant l'externalisation de la Boutique Officielle, le choix a été de changer de prestataire au 1^{er} juin 2018. Il s'agit aujourd'hui de Spacefoot – Centrale Club qui a pris le relais d'Original Flocker.

Le chiffre d'affaires réalisé dépasse 23.000 € avec un reversement de 2764€.

Sportif – résultats internationaux

Les podiums internationaux en 2018 :

		Indiv	Equipe	Mixte
CHAMPIONNAT DU MONDE Tir en Salle	Senior Femme Classique	1 Br		
CHAMPIONNAT DU MONDE Tir en Campagne	Junior Femme Classique	1 Arg 1 Br		
COUPE DU MONDE Antalya Berlin Berlin Berlin Salt Lake City Salt Lake City Salt Lake City	Compound Senior Femme Poulies Senior Homme Poulies Senior Femme Poulies Senior Homme Classique Senior Femme Poulies Poulies	1 Or 1 Br 1 Br 1 Br	1 Or	1 Or 1 Or
CHAMPIONNAT D'EUROPE JUNIOR Tir Extérieur	Cadette Classique Junior Homme Classique Classique	1 Arg 1 Arg		1 Br
CHAMPIONNAT D'EUROPE Tir Extérieur	Senior Homme Classique Senior Homme Poulies Poulies Classique	1 Br	1 Arg	1 Or 1 Arg
CHAMPIONNAT D'EUROPE Cibles 3D	Femmes Hommes		1 Arg 1 Br	
JEUX MEDITERRANEENS	Senior Femme Classique Senior Homme Classique		1 Or 1 Or	
JUNIOR CUP	Junior Femme Classique Cadette Classique Cadet Classique Junior Classique	1 Arg 1 Br	1 Arg	1 Arg 1 Br
ASIAN CUP Tir Extérieur	Senior Homme Classique Senior Femme Classique Classique	1 Arg	1 Br 1 Arg	1 Or

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 30 mars 2019– Holiday Inn – NOISY LE GRAND

Relations internationales

La FFTA poursuit ses travaux et les échanges avec les autres Fédérations concernées pour la création de l'Union des Fédérations Francophones. Ainsi Michel DAUMAS s'est rendu au Congrès de la World Archery Africa à la rencontre des Présidents de Fédérations francophones.

La Fédération poursuit par ailleurs ses actions de soutien :

- Aide à la formation de juges ou d'entraîneurs
- Aide matérielle par l'envoi d'équipements cédés par les clubs français

Sur ce dernier point, saluons l'action des Jeunes Dirigeants qui permet désormais de rationaliser la filière de collecte, d'inventaire, et de distribution.

Les dirigeants au sein des institutions en 2018 :

WORLD ARCHERY

Philippe BOUCLET	Vice-président - Conseil d'Administration	Sortant en 2019
Catherine PELLEN	Commission Field – 3D	Sortante en 2019
Olivier GRILLAT	Commission Cible	Sortant en 2019
Edith STALTER	Commission Règle et Constitution	Sortante en 2019
Jean-Michel CLEROY	Commission d'éthique	Sortant en 2019
Dominique OHLMANN	Vice-Pdt Commission Para-Archery	Sortant en 2021

WORLD ARCHERY EUROPE

Dominique OHLMANN	Conseil d'Administration	Sortant en 2020
Christian LAFOREST	Commission des finances	Sortante en 2022
Patrick LEBEAU	Commission Développement et Technique	Sortant en 2022
Xavier MOURONVALLE	Groupe de travail RUN-ARCHERY	Sortant en 2022

COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANCAIS

Jean Michel CLEROY	Commission des équipements	Sortant en 2021
Maurice PELLEQUER	Commission des Appels d'offres	Sortant en 2021
Laurence FRERE	Commission Médiatisation	Sortant en 2021

COMITE PARALYPIQUE ET SPORTIF FRANCAIS

Dominique OHLMANN	Conseil d'Administration Suppléant de la Présidente à l'AG de l'Agence Nationale du Sport	Sortant en 2021
-------------------	---	-----------------

AGENCE FRANCAISE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Romain GIROUILLE	Conseil d'Administration Représentant des athlètes de haut niveau Co-Président du comité des sportifs	Sortant en 2022
------------------	---	-----------------

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 30 mars 2019– Holiday Inn – NOISY LE GRAND

5. Rapports sur la gestion fédérale

5.1 Rapport des Trésoriers – Thierry DEFRANCE & Julien MEGRET

Présentation générale

Les trésoriers invitent les participants à prendre connaissance de leur rapport.

« Les comptes au 31 Décembre 2018, ont été vérifiés par Monsieur le Commissaire aux comptes les 13 et 14 Février 2019.

Il convient de remercier Monsieur le commissaire aux comptes pour son intervention, ainsi que les services de la Fédération et tout particulièrement notre Chef Comptable, Philippe CABAREZ pour les diligences et la rapidité apportées.

Le fait de clore rapidement les comptes permet une meilleure approche des données globales de l'année passée et une bonne préparation du budget prévisionnel.

Les comptes ont été arrêtés par le Bureau Fédéral du 15 Février 2019, sur mandat du Comité Directeur des 26 et 27 janvier 2019. Des comptes provisoires avaient été présentés à ce Comité Directeur et il n'y a eu que des variations de détail entre le Comité Directeur et le bureau.

Présentation des comptes

Les comptes mis à disposition de l'assemblée sont ceux de la comptabilité analytique d'exploitation qui permet de voir en détail les affectations des dépenses et des recettes, par rapport aux prévisions.

Bien évidemment la comptabilité générale est disponible, et est vérifiée par le Commissaire aux comptes.

Audit du Ministère : il doit être indiqué qu'un audit des comptes de la Fédération a été diligenté par le Cabinet DELOITTE pour le compte du Ministère. Il a porté sur l'ensemble de la comptabilité tout en accentuant les contrôles sur les Actions subventionnées.

Le rapport n'a pas décelé d'anomalies, et les recommandations formulées portent pour l'essentiel sur un reclassement de certains comptes d'actions fédérales vers des actions subventionnées de même type. Cette recommandation a été suivie dans les comptes 2018 ; ce qui pourra, pour les lecteurs attentifs, se voir dans certaines actions.

En résumé, le rapport est jugé excellent par les spécialistes.

Résultat Général

L'excédent de gestion est arrêté à la somme de **158 319,07 €**.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat excédentaire de **158.319 €** :

- Au compte de réserve « Projet associatif » pour 100.000 €
- Au compte de réserve « 120 ans » pour 40.000 €
- Au compte de réserve « Tenue des arbitres » pour 18.000 €
- Au compte de report à nouveau pour 319 €

Les deux nouvelles réserves créées correspondent à des actions entreprises en 2018 mais qui s'étaleront sur toute l'année 2019. Ces réserves seront normalement reprises lors de l'établissement du Bilan 2019.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 30 mars 2019 – Holiday Inn – NOISY LE GRAND

Le Fonds 2024 (réserve projet associatif)

Il sera donc de 300.000 €, l'objectif étant qu'il soit de 500.000 € pour aborder l'olympiade 2021-2024 et permettre la préparation de nos athlètes.

Le Fonds spécial grands évènements

Le Fonds spécial pour les grands évènements est géré conformément aux décisions prises en Assemblée Générale. Seule l'étape de Worl-archery à Nîmes, a été aidée en 2018.

Le montant du Fonds au bilan 2018 est de 346 451,72 €.

En fin d'année 2018, le fonds grands évènement contribuait à la trésorerie pour 437.483 €. (Somme supérieure en raison de l'affectation prorata-temporis sur 2019 des licences encaissées en 2018)

Des dépenses qui concernent les Championnats de France, et qui peuvent être affectées à ce fonds, ont été affectées au budget Fédéral afin de préserver le Fonds Grands évènements pour les années à venir.

La convention avec l'Arc Club de Nîmes a été renouvelée pour 3 ans pour un montant fixe.

Il n'y a pas d'autre dépense actuellement prévue sur 2019 et 2020. Nous pouvons donc anticiper un Fonds de l'ordre de 650.000 € pour financer les organisations pré-olympiques.

Les locaux

- Il reste à rembourser 796.768 € sur les emprunts pour le siège de Noisy-le-Grand. Les emprunts se termineront en 2029.
- Les locaux situés au sous-sol de l'immeuble de NOISY et les parkings ont été acquis conformément aux conditions prévues, et sont en fin d'aménagement.
- Des travaux d'entretien ont été réalisés dans les bureaux de NOISY, ce qui est normal après quelques années d'utilisation.
- Les locaux de Rosny-Sous-Bois sont toujours loués et restent en vente. Mais d'importants travaux sont à prévoir sur l'immeuble, ce qui diminuera le rendement de ces locations.

Analyse de la gestion courante

La trésorerie courante est restée largement positive tout au long de l'année et ne pose pas de problème. On ne peut que regretter la faiblesse du rendement des placements, mais nous ne pouvons pas faire de « spéculatif ».

Les principales différences par rapport à l'année 2017 ou par rapport aux prévisions, sont les conséquences des orientations politiques prises par la Comité Directeur.

Outre les points déjà évoqués :

Pour les dépenses :

- Le changement de tenue des arbitres (+ 60.000 €) perte sur stocks et aides à l'achat ;
- Le report de certaines évolutions informatiques sur 2019 (- 40.000 €) ;
- Les modifications au niveau du personnel (- 111.000 €) ;
- Assurances (+ 5.000 €), mais renégociation du contrat pour 2019 ;
- Les commissions et actions, pas toutes menées et le transfert des commissions en actions subventionnées (-70.000 €) ;
- La fin de la revue (-10.000 €) ;
- Du fait des transferts d'actions en Conventions d'objectif
 - o L'action 1 structuration : + 13.000 €
 - o L'action 3 : Protection de la santé : + 5.000 €
 - o L'action 4 : Structuration : + 2.000 €
 - o L'action 2 haut niveau : -100.000 € de dépenses par rapport aux prévisions, mais la part Fédérale est de 749.800 € contre une part MJS de 589.000 €

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 30 mars 2019 – Holiday Inn – NOISY LE GRAND

Pour les recettes :

- Revue -25.000 € du fait des remboursements ;
- Partenariat ERREA sur les tenues : + 55.000 € ;
- Les recettes de licences sont conformes à 2.269.000 €, mais avec des prévisions prudentes à 74.000 licenciés. La baisse continue des licences est préoccupante ;
- Une régularisation de périodes sur les cotisations des clubs au calendrier : -33.000 € ;
- Une baisse de 50 % sur les ventes de passeport (baisse continue) ;
- Et de - 20.000 € sur les badges (baisse aussi récurrente) ;
- MJS : une rallonge de 20.000 € sur la subvention action 2.

Conclusion

Tels sont les faits marquants sur l'exécution du budget 2018. Le résultat reste satisfaisant mais ne représente que 3% de marge. Vos trésoriers restent donc vigilants sur tous les postes et vous remercient de votre confiance. »

5.2 Rapport du Commissaire aux Comptes – Guy DUCROS

« Mesdames et Messieurs,
A l'assemblée générale de l'association Fédération Française de Tir à l'Arc.

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association «Fédération Française de Tir à l'Arc », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 30 mars 2019– Holiday Inn – NOISY LE GRAND

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 30 mars 2019 – Holiday Inn – NOISY LE GRAND

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

5.3 Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées – Guy DUCROS

« Mesdames et Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvert à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant **Conventions passées au cours de l'exercice écoulé**

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce. »

Motion 2.

Objet : Approbation des comptes et quitus aux trésoriers

Les adhérents, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018, du rapport des trésoriers et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuvent lesdits comptes tels qu'ils leur sont présentés par les Trésoriers et leur donnent quitus pour sa gestion

Approuvée à la majorité des membres présents

Résultat du vote de la motion 2 :

Oui	8925
Non	219
Abstention	395
Non exprimés	0

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 30 mars 2019– Holiday Inn – NOISY LE GRAND

Motion 3.

Objet : Affectation du résultat

Le Bureau Directeur, sur mandat du Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat excédentaire de 158 319,07 €

- au fonds associatif « 2024 pour 100 000,00 €
- au fonds associatif « tenues arbitres » pour 18 000,00 €
- au fonds associatif « 120 ans » pour 40 000,00 €
- au compte de report à nouveau pour 319,07 €

Approuvé à la majorité des membres présents

Résultat du vote de la motion 3 :

Oui	8287
Non	553
Abstention	699
Non exprimés	0

6. Cotisations et licences 2020

Le secrétaire Général précise qu'aucune augmentation n'est proposée pour la saison 2020.

6.1 Cotisation annuelle club

Motion 4.

Objet : Statuts – Montant de l'affiliation annuelle 2020

Conformément à l'article 26 des statuts, le Comité Directeur propose à l'assemblée générale de fixer le montant annuel de l'affiliation des clubs à :

- 50,00 € pour tout nouveau club ;
- 20,00 € pour les clubs effectuant le renouvellement en septembre/octobre
- 50,00 € pour les clubs qui renouvellent leur affiliation à partir du 1^{er} novembre.

Approuvée à la majorité des membres présents

Résultat du vote de la motion 4 :

Oui	9461
Non	0
Abstention	78
Non exprimés	0

6.2 Licences

Motion 5.

Objet : Statuts - Montant des tarifs des licences 2020

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 30 mars 2019– Holiday Inn – NOISY LE GRAND

Conformément aux articles 4.2. des statuts et 9.2 du Règlement Intérieur, le Comité Directeur propose à l'assemblée générale de fixer les montants pour 2020 :

Licences 2020		Code Licences (*)	Montant	Part Even (**)	Part CR	Part CD
Poussins		P	14 €	2 €	(***)	(***)
Jeunes		J	23 €	2 €	(***)	(***)
Adultes	Pratique en compétition	A	40 €	2 €	(***)	(***)
	Pratique en club	L	32 €	2 €	(***)	(***)
	Pas de pratique	E	27 €	2 €	(***)	(***)
Conventions (4)	Handi (4)	H	14 €	2 €	2 €	2 €
	FFSU	U	14 €	2 €	2 €	2 €
	UNSS	S	14 €	2 €	2 €	2 €
Découverte (à partir du 1 ^{er} mars)		D	15 €	2 €	3 €	2 €

(*) Assurance incluse 0,25 €

(**) Participation au financement des évènements internationaux

(***) Part variable selon les structures

(4) Sur présentation justificatif :

- Licence convention Handi : Uniquement sur présentation de licence compétition des fédérations concernées

- FFSU et UNSS : Sur présentation licence et attestation de pratique du tir à l'arc

Approuvée à la majorité des membres présents

Résultat du vote de la motion 5 :

Oui	9252
Non	287
Abstention	0
Non exprimés	0

7. Budget 2019

Motion 6.

Objet : Approbation du budget 2019

Le budget prévisionnel 2019 qui s'élève à 4 303 398 euros est soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Approuvée à la majorité des membres présents

Résultat du vote de la motion 6 :

Oui	8761
Non	244
Abstention	534
Non exprimés	0

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 30 mars 2019– Holiday Inn – NOISY LE GRAND

8. Mandat au Commissaire aux comptes et au suppléant

Motion 7.

Objet : *Statuts et Règlement financier – Mandat au Commissaire aux Comptes et au suppléant*

Référence : Article 11 alinéa/4 des Statuts - Article 3 du règlement financier

Sur proposition du comité directeur l'assemblée générale désigne pour 6 exercices renouvelables Monsieur Guy DUCROS Commissaire aux Comptes, titulaire et Patrick ROLLAND suppléant.

Approuvée à la majorité des membres présents

Résultat du vote de la motion 7 :

Oui	9077
Non	138
Abstention	324
Non exprimés	0

9. Evolutions législatives

Les évolutions législatives induisent des modifications statutaires et réglementaires.

L'assemblée est invitée à s'exprimer.

Motion 8.

Objet : *Mise en conformité avec le Code du Sport Annexe I-5 art R131-1 et R131-11, Modifié par Décret n°2017-1269 du 9 août 2017 - DISPOSITIONS OBLIGATOIRES DES STATUTS DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES AGRÉÉES – art.2.2.2.2.5*

Références : Statuts – Article 12

Le mandat du Comité Directeur expire au plus tard le 31 décembre qui suit les derniers Jeux Olympiques d'été.

Approuvée à la majorité des membres présents

Résultat du vote de la motion 8 :

Oui	9319
Non	126
Abstention	94
Non exprimés	0

Motion 9.

Objet : Modifications des statuts

Références : *Statuts –*

Le texte complet est mis dans l'espace dirigeant à l'attention des représentants de club.

Les corrections portent sur :

- a) corrections d'ordre sémantique sans modification de fond,
- b) corrections de numérotation dans différents articles,
- c) article 8.3 : remplacement du terme "championnats de France" par "compétitions nationales".

Approuvée à la majorité des membres présents

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 30 mars 2019 – Holiday Inn – NOISY LE GRAND

Résultat du vote de la motion 9 :

Oui	8278
Non	659
Abstention	602
Non exprimés	0

Motion 10.

Objet : Modifications du règlement intérieur

Toilettage des textes.

Références : *Règlement intérieur*

Le texte complet est mis dans l'espace dirigeant à l'attention des représentants de club.

Les corrections portent sur :

- Suppression et remplacement des termes « manuel de l'arbitre, labels, commissions, ligues, championnats, recyclages » par des termes mieux appropriés lorsque cela est nécessaire.
- Suppression des clauses relatives à la revue fédérale
- Intégration dans l'article 1.4 de la charte sur les données personnelles - motion n° 2018_75_ADM du comité directeur du 13 et 14 octobre 2018.
- Refonte de l'article 6 - Personnel de la FFTA - dans un but de simplification
- Refonte de l'article 8 - Affiliation des clubs - dans un but d'adaptation à la réalité numérique
- Refonte de l'article 11.3 - Certification de radiation - dans un but d'adaptation à la réalité numérique
- Refonte de l'article 12 - Compétitions et calendrier - afin de supprimer les clauses faisant double emploi avec les règlements sportifs et les fiches pratiques fédérales
- Refonte de l'article 14 - Organisation des compétitions nationales - dans un but de simplification
- Refonte de l'article 15 - Titres nationaux et classements - pour plus de clarté suite à une mauvaise rédaction dans la version précédente
- Refonte de l'article 19 - Edition et vente d'objets - pour correspondre à la réalité pratique et numérique.

Approuvée à la majorité des membres présents

Résultat du vote de la motion 10 :

Oui	8313
Non	543
Abstention	683
Non exprimés	0

Motion 11.

Objet : Modifications du règlement disciplinaire de lutte contre le dopage

Ordonnance n° 2018-1178 du 19 décembre 2018 parue au JO du 20 décembre 2018

Référence : Règlement Disciplinaire de Lutte contre le dopage

Pour donner suite à la nouvelle rédaction de l'article L232.21 du code du sport, consécutivement à l'ordonnance en référence, la compétence disciplinaire des fédérations sportives agréées en matière de dopage est supprimée.

De ce fait, l'Assemblée Générale note la caducité du règlement disciplinaire de lutte contre le dopage à compter du 1er mars 2019.

Pour autant, l'agrément ministériel de la FFTA étant subordonné à l'adoption d'un règlement disciplinaire (article R131-3 du code du sport), l'Assemblée générale :

- ratifie cette mesure de suppression de texte sous réserve de parution de nouvelles dispositions législatives complémentaires sans équivoque.
- donne pouvoir au bureau Fédéral pour notifier le cas échéant la décision finale de suppression, une fois toutes les garanties réunies.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 30 mars 2019 – Holiday Inn – NOISY LE GRAND

Approuvée à la majorité des membres présents

Résultat du vote de la motion 11 :

Oui	9244
Non	0
Abstention	295
Non exprimés	0

10. Rapport de la commission électorale

Les votes ont été réalisés sur le système informatique utilisé à la World Archery sous contrôle de la commission électorale, laquelle a rendu son rapport devant l'assemblée en début d'après-midi par l'intermédiaire de son Président Jean-Claude LAVERNHE.

11. Intervention de l'assureur Fédéral

La Maif a été invitée à présenter l'offre d'assurance Fédérale mise au point en relation avec la fédération pour couvrir les risques en complémentarité du contrat fédéral.

M. Philippe Thebaut a donc échangé avec l'assistance qui s'est montrée très attentive et intéressée par le sujet. Cet échange a démontré la volonté de proximité avec les clubs sur les questions d'assurance et marque le point de départ d'une campagne de communication axée sur cette garantie multirisque adaptée à l'activité des clubs. Un document a été remis aux participants. Il sera diffusé prochainement aux clubs.

12. Mises à l'honneur

12.1. Honneur aux organisateurs

La Fédération tenait à remercier tout particulièrement la parfaite organisation de la Coupe du Monde de Tir en Salle à Nîmes. A cette occasion, le Président a remis un trophée à Catherine & Jean-Christophe PELLEGRINATO, représentant l'Arc Club de Nîmes.

12.2. Challenge André NOEL

Le Challenge André Noël a pour but de distinguer les départements en terme de progression, d'effectifs et du rapport du nombre de licenciés par le nombre d'habitants. Comme l'a indiqué le Secrétaire Général dans son rapport les critères de calcul pour le Challenge André Noël ont évolué avec la prise en compte des effectifs jeunes de poussins à cadets. Les comités départementaux ont été répartis dans 3 groupes (34 départements par groupe) en fonction de la population avec l'application des 4 catégories de critères

- Critère 1 : nombre de licenciés du comité départemental.
- Critère 2 : ratio du nombre de licenciés par rapport à la population du département.
- Critère 3 : progression du nombre de licenciés du CD par rapport à la saison précédente.
- Critère 4 : ratio du nombre de licenciés jeunes (poussins à cadets) par rapport au nombre total des licenciés du CD..

Le Président de la Commission Bernard Véra annonce les vainqueurs chacun dans leur catégorie :

- moins de 350.000 habitants : Département du Tarn et Garonne
- de 350.000 à moins de 700.000 habitants : Département de la Charente Maritime
- plus de 700.000 habitants : Département du Gard

Leurs Présidents respectifs ou leurs représentants ont reçu la distinction pour le compte de leur comité.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 30 mars 2019– Holiday Inn – NOISY LE GRAND

12.3. Trophées des Communes

Dans le cadre de son développement la Fédération a créé voici quelques années les Labels. Le Label fédéral a pour objectif de récompenser les clubs qui se structurent autour de plusieurs thèmes dont la qualité des équipements en est l'un des principaux.

Pour obtenir cette reconnaissance, les clubs ont nécessairement besoin des municipalités qui créent, gèrent et entretiennent les installations mises à leur disposition.

Aussi, la Commission Nationale Valorisation des Récompenses, présidée par Bernard Véra, a voulu mettre en avant les municipalités qui s'impliquent dans la réussite des clubs de tir à l'arc, en créant le Trophée du Soutien Communal.

Les trophées se veulent correspondre à la réalité des moyens des municipalités. C'est à cet effet que nous avons créé trois challenges :

- le premier récompensant les villes de moins de 3.500 habitants,
- le second celles de 3.500 à 10.000 habitants,
- et pour les villes de plus de 10.000 habitants.

Voici les communes récompensées cette année :

Pour la catégorie des moins de 3.500 habitants : la commune de Luc sur Mer pour Les Archers du cœur de Nacre (Calvados)

Pour la catégorie entre 3.500 et moins de 10.000 habitants : la communauté de Communes Arcade pour les Archers de Lacuzon (Jura)

Pour la catégorie des plus de 10.000 habitants : la commune de Païta pour les Archers de Païta (Nouvelle Calédonie)

12.4. Honneur aux dirigeants

A chaque assemblée générale, la fédération met à l'honneur un ou plusieurs dirigeants par la remise de la médaille Grand Or de la Fédération. Cette année, il s'agit de :

Monsieur Arthur COUSIN

Première licence en 1960 à Casablanca au Maroc, initié par Henri LAUZEL, champion de France avec une corde en fil d'acier !!!!!, alors Président de la 1ère Compagnie de Casablanca rattachée à la FFTA).

Adoubé Chevalier à Casablanca et 3 années consécutives Roy

Rentré en France, il gagne la médaille d'argent, à 50 mètres, aux jeux Mondiaux de la médecine (il est vétérinaire) à Monaco en 1985.

Devient initiateur le 17/06/1996 et arbitre également en 1996.

Président de la Cie d'Arc de Cannes Mandelieu de 97 à 99

Médaille de bronze des arbitres en 2014.

Reprise sérieuse de l'entraînement en 2015 pour participation aux masters Games à Nice (90 ans)
Toujours arbitre actif et membre du comité directeur de mon club.

Toujours présent, en toutes occasions, pour son club et ses archers. Il est vif, alerte et souriant, avec un cœur énorme rempli de gentillesse. Un exemple pour tous.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 30 mars 2019– Holiday Inn – NOISY LE GRAND

Madame Dominique FARJANEL

Débute le tir à l'arc en 1997.

Elle est arbitre, détient le diplôme d'entraîneur 2.

Fonctions d'Entraîneur

Elle a activement participé aux travaux de la démarche fédérale.

Elle a d'ailleurs participé à un voyage d'étude en Corée en 2010.

Son club a fait partie des premiers labellisés « Club ETAF » en 2011.

Elle assiste le cadre technique de sa région dans la fonction d'entraîneur au pôle espoirs de Boulouris.

Fonctions de dirigeantes

Elle devient présidente du club de Cannes Mandelieu en 2000.

La même année elle intègre le comité directeur de la ligue de Côte d'Azur et en devient trésorière, puis responsable de la vie sportive de 2004 à 2008.

En 2008 elle devient Présidente de la ligue jusqu'à la réorganisation territoriale.

Elle est actuellement présidente du comité régional Provence Alpes Cotes d'Azur

Pour conclure le Président Jean-Michel CLÉROY souhaite à chacun un bon retour dans sa région respective et remercie l'ensemble des personnes qui œuvrent au développement de la Fédération, ainsi que l'ensemble des personnels de la fédération et de la direction technique, qui ont contribué au déroulement de cette assemblée. :

Clôture de l'assemblée à 16h00.

Fait à Paris, le 30 mars 2019 en quatre exemplaires originaux.

Le Président
Jean-Michel CLÉROY



Le Secrétaire Général
Dominique OHLMANN



FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

Comptes annuels 2018



FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

BILAN - ACTIF	Exercice 2018			Exercice 2017
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit - non appelé	0 €		0 €	0 €
ACTIF IMMOBILISE (a)				
Immobilisations incorporelles:				
Frais d'établissement	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais de recherche et de développement	0 €	0 €	0 €	0 €
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	172 596 €	102 843 €	69 753 €	124 235 €
Fonds commercial (1)	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations incorporelles en cours	0 €	0 €	0 €	0 €
Avances et acomptes	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations corporelles:				
Terrains	304 648 €	0 €	304 648 €	304 648 €
Constructions	1 212 806 €	306 702 €	906 104 €	875 531 €
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres immobilisations corporelles	549 704 €	295 274 €	254 430 €	295 306 €
Immobilisations corporelles en cours	0 €	0 €	0 €	0 €
Avances et acomptes	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations financières (2):				
Participations (b)	0 €	0 €	0 €	0 €
Créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €	0 €
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres titres immobilisés	0 €	0 €	0 €	0 €
Prêts	26 220 €	0 €	26 220 €	17 470 €
Autres	125 €	0 €	125 €	125 €
Total I	2 266 098 €	704 819 €	1 561 280 €	1 617 314 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (a):				
Matières premières et autres approvisionnements	0 €	0 €	0 €	0 €
En cours de production [biens et services] (c)	0 €	0 €	0 €	0 €
Produits intermédiaires et finis	0 €	0 €	0 €	0 €
Marchandises	83 566 €	1 697 €	81 870 €	108 533 €
Avances et acomptes versés sur commandes	18 689 €	0 €	18 689 €	14 452 €
Créances (3):				
Créances clients (a) et comptes rattachés (d)	50 174 €	0 €	50 174 €	73 243 €
Comptes affiliés	98 863 €	0 €	98 863 €	117 872 €
Autres créances	3 057 €	0 €	3 057 €	15 348 €
Valeurs mobilières de placement (e):				
Actions propres	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres titres	0 €	0 €	0 €	0 €
Instruments de trésorerie	0 €	0 €	0 €	0 €
Disponibilités	2 748 712 €	0 €	2 748 712 €	2 450 301 €
Charges constatées d'avance (3)	48 338 €	0 €	48 338 €	70 479 €
Total II	3 051 400 €	1 697 €	3 049 704 €	2 850 227 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0 €	0 €	0 €	0 €
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0 €		0 €	0 €
Ecart de conversion Actif (V)	0 €		0 €	0 €
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 317 499 €	706 515 €	4 610 983 €	4 467 541 €
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à moins d'un an (brut)				

(a) Les actifs avec clause de réserve de propriété sont regroupés sur une ligne distincte portant la mention " dont... avec clause de réserve de propriété ". En cas d'impossibilité d'identifier les biens, un renvoi au pied du bilan indique le montant restant à payer sur ces biens. Le montant à payer comprend celui des effets non échus.

(b) Si des titres sont évalués par équivalence, ce poste est subdivisé en deux sous-postes " Participations évaluées par équivalence " et " Autres participations ". Pour les titres évalués par équivalence, la colonne " Brut " présente la valeur globale d'équivalence si elle est supérieure au coût d'acquisition. Dans le cas contraire, le prix d'acquisition est retenu. La provision pour dépréciation globale du portefeuille figure dans la 2ème colonne. La colonne " Net " présente la valeur globale d'équivalence positive ou une valeur nulle.

(c) A ventiler, le cas échéant, entre biens, d'une part, et services d'autre part.

(d) Créances résultant de ventes ou de prestations de services.

(e) Poste à servir directement s'il n'existe pas de rachat par l'entité de ses propres actions.



FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

BILAN - PASSIF	Exercice 2018	Exercice 2017
CAPITAUX PROPRES*		
Fonds associatifs sans droit de reprise	332 678 €	332 678 €
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0 €	0 €
Ecart de réévaluation (b)	0 €	0 €
Ecart d'équivalence (c)	0 €	0 €
Réserves:		
Réserve légale	0 €	0 €
Réserves statutaires ou contractuelles	0 €	0 €
Réserves réglementées	0 €	0 €
Autres	200 000 €	0 €
Report à nouveau (d)	545 893 €	490 496 €
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte] (e)	158 319 €	255 398 €
Subventions d'investissement	0 €	0 €
Provisions réglementées	0 €	0 €
Total I	1 236 891 €	1 078 572 €
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs	0 €	0 €
Fonds dédiés	356 452 €	233 086 €
Total II	356 452 €	233 086 €
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0 €	0 €
Provisions pour charges	174 462 €	173 042 €
Total III	174 462 €	173 042 €
DETTES (1) (g)		
Emprunts obligataires convertibles	0 €	0 €
Autres emprunts obligataires	0 €	0 €
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)	796 770 €	871 928 €
Emprunts et dettes financières diverses (3)	13 000 €	13 000 €
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	0 €	0 €
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (f)	285 466 €	228 471 €
Dettes fiscales et sociales	141 051 €	132 337 €
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0 €	0 €
Autres dettes	32 806 €	136 848 €
Instruments de trésorerie	0 €	0 €
Produits constatés d'avance (1)	1 574 087 €	1 600 258 €
TOTAL IV	2 843 179 €	2 982 842 €
Ecart de conversion passif (V)	0 €	0 €
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 610 983 €	4 467 541 €
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

* Le cas échéant, une rubrique "Autres fonds propres" est intercalée entre la rubrique "Capitaux propres" et la rubrique "Provisions pour risques et charges" avec ouverture des postes constitutifs de cette rubrique sur des lignes séparées (montant des émissions de titres participatifs, avances conditionnées).
Un total I bis fait apparaître le montant des autres fonds propres entre le total I et le total II du passif du bilan. Le total général est complété en conséquence.

- (a) Y compris capital souscrit non appelé.
 (b) A détailler conformément à la législation en vigueur.
 (c) Poste à présenter lorsque des titres sont évalués par équivalence.
 (d) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes reportées.
 (e) Montant entre parenthèses ou précédés du signe moins (-) lorsqu'il s'agit d'une perte.
 (f) Dettes sur achats ou prestations de services.
 (g) A l'exception, pour l'application du (1), des avances et acomptes reçus sur commandes en cours.



FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits d'exploitation (1):		
Ventes de marchandises	130 895 €	158 844 €
Production vendue biens (a)	27 081 €	51 607 €
Production vendue services (a)	179 718 €	119 599 €
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	337 695 €	330 050 €
<i>dont à l'exportation:</i>	0 €	0 €
Production stockée (b)	0 €	0 €
Production immobilisée	0 €	0 €
Subventions d'exploitation	746 861 €	833 625 €
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	269 453 €	380 845 €
Cotisations	2 329 456 €	2 426 209 €
Autres produits	418 549 €	434 909 €
Total I	4 102 014 €	4 405 638 €
Charges d'exploitation (2):		
Achats de marchandises (d)	44 214 €	42 346 €
<i>Variation des stocks (e)</i>	-586 €	14 140 €
Achats de matières premières et autres approvisionnements (d)	33 715 €	43 081 €
<i>Variation des stock (e)</i>	27 064 €	13 396 €
*Autres achats et charges externes	2 181 011 €	2 241 844 €
Impôts, taxes et versements assimilés	94 915 €	94 494 €
Salaires et traitements	659 562 €	729 913 €
Charges sociales	254 611 €	295 356 €
Dotations aux amortissements et aux provisions:		
<i>Sur immobilisations: dotations aux amortissements (f)</i>	137 724 €	129 199 €
<i>Sur immobilisations: dotations aux provisions</i>	0 €	0 €
<i>Sur actif circulant: dotations aux provisions</i>	829 €	0 €
<i>Pour risques et charges: dotations aux provisions</i>	1 420 €	0 €
Autres charges	374 197 €	526 618 €
Total II	3 808 677 €	4 130 387 €
* Y compris		
- Redevances de crédit-bail mobilier	0 €	0 €
- Redevances de crédit-bail immobilier	0 €	0 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	293 337 €	275 251 €
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun:		
Bénéfice ou perte transférée III	0 €	0 €
Pertes ou bénéfices transféré IV	0 €	0 €
Produits financiers:		
De participation (3)	0 €	0 €
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	0 €	0 €
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 172 €	3 685 €
Reprises sur provisions et transferts de charges	0 €	0 €
Différences positives de change	0 €	0 €
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0 €	0 €
Total V	4 172 €	3 685 €
Charges financières:		
Dotations aux amortissements et provisions	0 €	0 €
Intérêts et charges assimilées (4)	17 593 €	21 499 €
Différences négatives de change	0 €	0 €
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0 €	0 €
Total VI	17 593 €	21 499 €
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-13 421 €	-17 814 €
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	279 916 €	257 437 €



Produits exceptionnels:		
Sur opérations de gestion	37 822 €	10 469 €
Sur opérations en capital	0 €	0 €
Reprises sur provisions et transferts de charges	0 €	0 €
Total VII	37 822 €	10 469 €
Charges exceptionnelles:		
Sur opérations de gestion	35 317 €	18 989 €
Sur opérations en capital	0 €	673 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	0 €	0 €
Total VIII	35 317 €	19 662 €
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	2 505 €	-9 193 €
Impôts sur les bénéfices (IX)	736 €	989 €
Report des ressources non affectées (X)	33 236 €	160 000 €
Engagements à réaliser sur ressources non affectées (XI)	156 602 €	151 857 €
Total des produits (I+III+V+VII+X)	4 177 245 €	4 579 792 €
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+XI)	4 018 926 €	4 324 395 €
Bénéfice ou perte	158 319 €	255 398 €
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres	29 622 €	969 €
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres	27 117 €	1 889 €
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

(a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.

(b) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).

(d) Y compris droits de douane.

(e) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).

(f) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir.

N.B. Outre le résultat exceptionnel avant impôts que les sociétés de capitaux doivent faire ressortir, les entités ont la faculté de faire apparaître distinctement le résultat d'exploitation et le résultat financier. Le bénéfice ou la perte résulte alors de la somme algébrique des résultats courant et exceptionnel (3 + 4) et les charges IX et X.



FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

Annexe 2018



ANNEXE

1.1 – REGLES ET METHODE COMPTABLE

L'exercice 2018 a une durée de 12 mois du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Le total du bilan s'élève à 4.610.983 Euros.

Le total des charges s'élève à 4.018.926 Euros.

Le total des produits s'élève à 4.177.245 Euros.

Le compte de résultat fait apparaître un résultat bénéficiaire de 158.319 Euros.

Les comptes ont été arrêtés par le bureau du 15 février 2019.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les règlements comptables adaptés au cas particulier d'un organisme à but non lucratif :

- Règlement N°2014-03 du 5 juin 2014
- La loi N°83 353 du 30 avril 1983
- Le décret N°83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements comptables :
 - > N°2000-06 et N°2003-07 sur les passifs
 - > N°2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - > N°2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Néanmoins dans le cadre des règlements N°2002-10 et N°2004-06 sur les actifs, il est précisé que la fédération passe directement en charge le matériel sportif affecté à la DTN ainsi que des charges informatiques qui sont financés par les subventions du ministère. Cette dérogation à la prescription comptable est donc sans incidence sur le résultat comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées :

- ↳ - continuité de l'exploitation,
- ↳ - indépendance des exercices,
- ↳ - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

1.2 – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Mise en service du nouveau site internet de la Fédération en mars 2018.

Achat de locaux de stockage et parking situés à la même adresse que les bureaux.

Arrêt de la revue Fédérale « Le Tir à l'Arc » le dernier numéro fut le 864.

Pour mémoire, suite à notre contestation concernant le redressement URSSAF, le tribunal des affaires de sécurité sociale de Bobigny nous a donné raison mais l'URSSAF a fait appel.

2.1 - AFFECTATION DU RESULTAT

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat excédentaire de 158.319€ :

Au compte de réserve « Projet associatif » pour 100.000€

Au compte de réserve « 120 ans » pour 40.000€

Au compte de réserve « Tenue des arbitres » pour 18.000€

Au compte de report à nouveau pour 319€

2.2 - FONDS DEDIES

Suite à la décision de l'assemblée générale du 05/04/2014, la contribution de 2€ par licencié est affectée en fonds dédiés qui seront utilisés pour les événements internationaux à venir.

Création d'un fond dédié de 10.000€ correspondant à une subvention du ministère pour un stage en Corée qui était prévu fin 2018 et qui n'a pas été réalisé.



2.3 – IMMOBILISATIONS

Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

2.4 - AMORTISSEMENTS

Pour les immobilisations acquises jusqu'en 2004, les taux correspondent aux durées d'usage et ils sont inchangés par rapport aux années précédentes, à savoir :

- ↻ - 33,1/3 % pour les immobilisations incorporelles,
- ↻ - 1,25 % pour la construction de Rosny sous bois,
- ↻ - 5 % pour l'installation électrique,
- ↻ - 5 % pour la plomberie,
- ↻ - 5 % pour l'huissierie,
- ↻ - 5 % pour les installations,
- ↻ - 33,1/3 % pour le matériel de bureau et informatique,
- ↻ - 10 % pour le mobilier et les installations techniques.

Pour les immobilisations acquises depuis 2005, les durées d'utilisation sont déterminées au cas par cas et les taux d'amortissement sont les suivants :

- ↻ - de 33,1/3 % à 20 % pour les immobilisations incorporelles,
- ↻ - 2,50 % pour la construction de Noisy le grand,
- ↻ - de 5 % à 10 % pour l'électricité, plomberie, huissierie, chauffage, peinture, revêtement,
- ↻ - de 5 % à 50 % pour les installations générales,
- ↻ - 20 % pour le matériel de transport,
- ↻ - de 15 % à 33,1/3 % pour le matériel de bureau et informatique.

2.5 - LES STOCKS

Un inventaire physique est réalisé à la date de clôture de l'exercice, celui-ci détaille la nature des articles du secteur lucratif et non lucratif.

Les produits achetés sont évalués en prix d'achat.

Les produits conçus sous l'égide de la Fédération et commercialisés à la boutique sont évalués à leur prix de revient.

2.6 - CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les charges sont constituées par des factures d'impression de documents, des charges de copropriétés, des leasings, des primes d'assurances sur les licences 2019, des déplacements 2019 des équipes de France.

Les produits regroupent les licences 2019 pour 1.428.285€, la partie des affiliations clubs 2019 pour 22.247€, les cotisations des clubs au calendrier fédéral des compétitions pour l'année 2019 pour 25.874€, la contribution aux événements internationaux pour 91.032€, les loyers de janvier 2019 des bureaux de Rosny sous-bois pour 6.500€, et un produit divers de 150€.

3.1 - CHARGES A PAYER & PRODUITS A RECEVOIR

Les charges regroupent les frais d'électricité depuis juin 2015 des bureaux de Noisy le grand pour 6.500€ et les prestations de service civique du mois de décembre 2018 pour 73€.

Aucuns produits à recevoir constatés au 31/12/2018.



3.2 - TRANSFERTS DE CHARGES

Ils sont constitués essentiellement par les pensions des pôles récupérées auprès des familles pour 199.257€, des tenues arbitres pour 26.649€, des frais de colloque et d'assemblée générale, et de remboursements des diverses manifestations.

4.1 - PERSONNEL

La FFTA compte un effectif de 13 salariés qui se répartissent en : 4 cadres, 8 employés administratifs, 1 conseiller technique fédéral.

4.2 - IDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

La provision pour les indemnités de fin de carrière est évaluée à 174.462€ le calcul a été effectué suivant la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Les paramètres retenus pour le calcul sont les suivants :

Taux d'actualisation : 1,62%

Revalorisation des salaires : les tables retenues profil 1%

Charges patronales : 45%

Contribution employeur : 50%

Les droits conventionnels : Sport

Mobilité des actifs : Turn-over faible

La probabilité de survie : INSEE 2015

Ventilation des départs à la retraite : Départ volontaire 100% Mise à la retraite par l'employeur 0%

Age de départ en retraite : 60-67 ans

4.3 - REMUNERATION DES TROIS PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les rémunérations totales pour l'année 2018 s'élèvent à 22.696€ brut.

4.4 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ils sont constitués par le privilège et cautionnement donnés pour l'obtention des prêts liés à l'acquisition et aux travaux des locaux du nouveau siège.

4.5 - TABLEAUX

Les tableaux suivants sont présentés ci-après :

↺ - Immobilisations

↺ - Amortissements

↺ - Provisions

↺ - Etat des créances et dettes

↺ - Fonds dédiés

↺ - Contributions volontaires en nature

↺ - Engagements hors bilan

↺ - Comptes de régularisation



TABLEAU DES IMMOBILISATIONS 2018

RUBRIQUES (a)	SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)	
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	172 596 €	0 €		172 596 €	
Immobilisations corporelles					
Terrains	304 648 €	0 €		304 648 €	
Constructions	1 150 252 €	62 554 €		1 212 806 €	
Constructions sur sol d'autrui	3 400 €	0 €	3 400 €	0 €	
Installations et agencements	319 735 €	0 €		319 735 €	
Matériel de transport	19 485 €	0 €		19 485 €	
Matériel de bureau et informatique	83 278 €	0 €		83 278 €	
Mobilier	50 540 €	0 €		50 540 €	
Installations techniques matériel et outillage	66 280 €	10 386 €		76 666 €	
Immobilisations en cours	0 €	0 €		0 €	
Immobilisations financières					
Prêts	17 470 €	20 000 €	11 250 €	26 220 €	
Autres immobilisations financières	125 €	0 €		125 €	
TOTAL	2 187 809 €	92 940 €	14 650 €	2 266 098 €	

(a) A développer si nécessaire selon la nomenclature des postes du bilan. Lorsqu'il existe des frais d'établissement, ils font l'objet d'une ligne séparée.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)]

(c) La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).



TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2018

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D
RUBRIQUES (a)	AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	48 361 €	54 482 €	0 €	102 843 €
Immobilisations corporelles				
Constructions	274 778 €	31 924 €	0 €	306 702 €
Constructions sur sol d'autrui	3 343 €	57 €	3 400 €	0 €
Installations et agencements	109 698 €	13 828 €	0 €	123 526 €
Matériel de transport	12 461 €	5 416 €	0 €	17 877 €
Matériel de bureau et informatique	57 957 €	13 162 €	0 €	71 120 €
Mobilier	17 689 €	5 054 €	0 €	22 743 €
Installations techniques matériel et outillage	46 207 €	13 800 €	0 €	60 008 €
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations financières				
Prets	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	570 495 €	137 724 €	3 400 €	704 819 €

(a) A développer si nécessaire selon la même nomenclature que celle du tableau des immobilisations.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Les amortissements cumulés à la fin de l'exercice sont égaux à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).



TABLEAU DES PROVISIONS 2018

RUBRIQUES (a)	SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)		C	D
	A	B		
	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Provisions réglementées	0 €	0 €	0 €	0 €
Provisions pour risques	0 €	0 €	0 €	0 €
Provisions pour charges	173 042 €	1 420 €	0 €	174 462 €
Provisions pour dépréciations	1 512 €	829 €	644 €	1 697 €
TOTAL	174 554 €	2 249 €	644 €	176 158 €

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Le montant des provisions à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES AU 31/12/2018

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif	
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé :							
Créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €	Emprunts obligataires convertibles (2)	0 €	0 €	0 €
Prêts (1)	26 220 €	11 753 €	14 467 €	Autres emprunts obligataires (2)	0 €	0 €	0 €
Autres immobilisations financières	125 €	0 €	125 €	Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit			
				dont :			
				- à 2 ans au maximum à l'origine	0 €	0 €	0 €
				- à plus de 2 ans à l'origine	796 770 €	76 617 €	0 €
Créances de l'actif circulant :				Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	13 000 €	0 €	398 363 €
Créances Clients douteux ou litigieux	50 174 €	50 174 €	0 €	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	285 466 €	285 466 €	0 €
Créances Clients et Comptes rattachés	98 863 €	98 863 €	0 €	Personnels et comptes rattachés	59 407 €	59 407 €	0 €
Créances Clubs	0 €	0 €	0 €	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	68 733 €	68 733 €	0 €
Fournisseurs débiteurs	18 689 €	18 689 €	0 €	TVA	0 €	0 €	0 €
Fournisseurs avances et acomptes	3 057 €	3 057 €	0 €	Dettes fiscales et sociales	12 910 €	12 910 €	0 €
TVA	0 €	0 €	0 €	Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0 €	0 €	0 €
Autres impôts	0 €	0 €	0 €	Autres dettes (3)	32 806 €	32 806 €	0 €
Divers	0 €	0 €	0 €	Produits constatés d'avance	1 574 087 €	1 574 087 €	0 €
Charges constatées d'avance	48 338 €	48 338 €	0 €				
TOTAL	245 467 €	230 875 €	14 592 €	TOTAL	2 843 179 €	2 110 027 €	411 363 €
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice			
				(3) Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours
(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours



TABLEAU DES FONDS DEDIES 2018

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A			B		C		D
	FONDS A ENGAGER AU DEBUT DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	ENGAGEMENT A REALISER SUR NOUVELLES RESSOURCES AFFECTES	FONDS RESTANT A ENGAGER EN FIN D'EXERCICE				
RUBRIQUES (a)								
Contribution événements internationaux	233 086 €	33 236 €	146 602 €	346 452 €				
Subvention Ministère des sports	0 €	0 €	10 000 €	10 000 €				
TOTAL	233 086 €	33 236 €	156 602 €	356 452 €				

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).

(b) Les entités subsidissent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Le montant des provisions à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE 2018

BENEVOLAT
Non quantifiable de manière fiable.
PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR LE MINISTERE DES SPORTS
Composé de :
8 Contrats Préparation Olympique (1 DTN, 3 Adjoints, 4 Entraîneurs)
3 Responsables Poles France Relève.
3 Conseillers Techniques Nationaux.
12 Conseillers Techniques Régionaux.

ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2018

DESIGNATION	MONTANT	ECHÉANCE
Cautionnement : Compagnie Européenne de cautionnement	138 000 €	05/05/2027
Cautionnement : Compagnie Européenne de cautionnement	330 000 €	10/10/2029
TOTAL GENERAL	468 000 €	



COMPTES DE REGULARISATION AU 31/12/2018

LIBELLE	MONTANT
Charges à payer	6 573 €
Charges constatées d'avance	48 338 €
Produits à recevoir	0 €
Produits constatés d'avance	1 574 087 €



BUDGET 2019

VDEF

FFTA

8	CHARGES	Budget 2019		Total 2019 par rubrique	REALISE AU **/**/2019	
		Part FFTA				
81	ACTIONS NON SUBVENTIONNEES du SECTEUR NON LUCRATIF					
8111	ACHATS			47 000		0,00
811110	Achats non boutique (Badges FITA)	2 000			0,00	
811120	Fournitures de bureau	12 000			0,00	
811130	Documentation générale abonnement	3 000			0,00	
811140	Tenue des arbitres /	30 000			0,00	
	solde reste à charge FFTA nouvelle tenue (recettes en reprise projet associatif 917710) (ventes en 917700)					
8112	LOCAUX			91 000		0,00
811210	Prestations de service extérieur (dont ménage)	17 000			0,00	
811220	Charges copropriété Rosny (et travaux)	10 000			0,00	
811230	Charges copropriété Noisy	20 000			0,00	
811235	Assurance multirisque Rosny	1 000			0,00	
811240	Assurance multirisque Noisy (dt nx locaux)	3 000			0,00	
811250	Impôts et taxes (Foncier)	26 000			0,00	
811260	Eau/Gaz/Electricité Rosny	1 500			0,00	
811270	Eau/Gaz/Electricité Noisy	2 500			0,00	
811280		0			0,00	
811290	Travaux entretien locaux Noisy	5 000			0,00	
811295	Travaux entretien locaux Rosny	5 000			0,00	
8113	INFORMATIQUE			60 480	0,00	0,00
811310	Matériel Informatique et licences logiciels courants du siège	5 500			0,00	
811315	Infogérance annuelle Axido	13 680			0,00	
811320	Exalto - Prestation Annuelle (hébergement et maintenance)	10 800			0,00	
811330	Exalto - Evolution formation et Label	0			0,00	
811335	Exalto - Evolution module formation	2 500			0,00	
811350	Exalto - Développement filière sportive	0			0,00	
811360	Evolutions informatiques et maintenance logiciels métier (label - résultat arc - lanseo PR AG)	5 000			0,00	
811380	Autres projets info (Stat régions - asso connect- visio conférence- DPO RGPD)	17 000			0,00	
811390	Logiciel pour cartographie (évolutions - abonnements annuels fonctionnement)	6 000			0,00	
8114	FRAIS ASSOCIATIFS ET ASSEMBLEES			306 540		0,00
811410	Assemblée générale FFTA	25 000			0,00	
811430	Représentation des dirigeants Français (dont traductions) - (Elus dans des instances internationales)	20 000			0,00	
811440	Cotisations diverses (WA, CNOSF, Divers)	10 000			0,00	
811450	Charges diverses	4 000			0,00	
811460	Conventionnement avec les comités régionaux (bureau 14/11/2018)	128 540			0,00	
811470	Primes Médailles et records	100 000			0,00	
811471	Soirée des Médailles	15 000			0,00	
811480	Aides exceptionnelles	1 000			0,00	
811485	Réunion des Présidents (CD et CR)	3 000			0,00	
8115	FRAIS DES ELUS			134 000		0,00
811510	Missions du Président	5 000			0,00	
811511	Frais du Président(Hébergement-véhicule)	30 000			0,00	
811520	Missions des autres élus (dont international)	12 000			0,00	
811530	Réunions du Comité Directeur	37 000			0,00	
811540	Réunions du Bureau Fédéral	10 000			0,00	
811550	Indemnité spéciale Président (charges incluses)	26 500			0,00	
811555	Indemnité spéciale Secrétaire Général (charges incluses)	12 500			0,00	
811560	Frais divers des Elus	1 000			0,00	
8116	PERSONNEL			815 600		0,00
811611	Frais de personnel administratif	477 000			0,00	
811612	Frais de personnel Communication	117 000			0,00	
811613	Frais de personnel Partenariat	39 000			0,00	
811614	Frais de personnel Boutique lucratif	8 000			0,00	
811615	Frais de personnel Chpt de France	44 000			0,00	
811616	Frais de personnel CTF	29 000			0,00	
811617	Indemnités spéciales FFTA + charges adjoint DTN -délégué Chpts de F)	12 600			0,00	
811618	Organisme de formation + Indemnités spéciales FFTA cadre formation	27 000			0,00	
811619	Prestations diverses (gestion des paies + tickets restaurant)	6 000			0,00	
811620	Taxe sur les salaires	44 000			0,00	
811621	Formation professionnelle continue	4 000			0,00	
811622	Médecine du travail	2 000			0,00	
811623	Variation Provisions déprovisions congés payés + primes	0			0,00	
811624	Variation Provision indemnité de départ à la retraite	0			0,00	
811625	Variation CET	0			0,00	
811630	Frais de missions hors actions	3 500			0,00	
811640	Télécommunications (portables)	2 500			0,00	
811650	Prestation Service civique (compensation en 914800)				0,00	

		Budget 2019		Total 2019 par	REALISE AU **/**/2019	
		Part FFTA		rubrique		
8117	HONORAIRES			9 000		0,00
811710	Honoraires commissaire aux comptes	7 000			0,00	
811720	Honoraires avocats	2 000			0,00	
					0,00	
8118	FRAIS FINANCIERS			23 632		0,00
811810	Intérêts sur emprunt murs Noisy (Caisse Epargne new)	4 072			0,00	
811820	Intérêts sur emprunt travaux Noisy (Caisse d'Epargne)	12 060			0,00	
811830	Frais bancaires	6 500			0,00	
811840	Impôts sur revenus bancaires (revenus mobiliers)	1 000			0,00	
					0,00	
8119	AMORTISSEMENTS			146 000		0,00
811910	Logiciel Exalto site web FFTA	55 000			0,00	
811920	Autres logiciels (informatique label et filière sportive : voir si amortissement)	0			0,00	
811930	Constructions Rosny + Noisy (dt nouveaux locaux)	35 000			0,00	
811940	Autres constructions (chalet compïegne)	0			0,00	
811941					0,00	
811950	Installations générales ROSNY + NOISY	16 000			0,00	
811960	Matériel de bureau, informatique et mobilier	20 000			0,00	
811970	Matériel Chpt de France (DT Camion)	20 000			0,00	
8120	CHARGES EXCEPTIONNELLES			0		0,00
812010	Charges diverses (dons mécénat)	0			0,00	
812020	Charges sur exercice antérieur	0			0,00	
8121	Charges indirectes à ventiler (sur actions 1-3-4+ centre formation : Affectation proportionnelle)			28 000	0,00	0,00
812110	Location matériel bureautique	5 000				
812120	Frais postaux	5 000				
812130	Frais de télécommunications	14 000				
812140	Redevance copies	4 000				
	dédution des charges ventilées			-28 000	0,00	0,00
8122	SERVICE COMMUNICATION			222 680		0,00
812210	Imprimés divers	2 000			0,00	
812220	Production d'images	78 900			0,00	
812230	Couverture championnats de France (photos + com)	5 000			0,00	
812235	Couverture Autres Evénements Internationaux	3 000			0,00	
812236	Couverture Evénements Internationaux NIMES (dont stand FFTA)	7 000			0,00	
812245	Communication digitale	17 000			0,00	
	création application mobile ?	0			0,00	
812250	Relations presse	7 000			0,00	
812251	Frais de salon	5 000			0,00	
812252	Achat "Goodies"	1 200			0,00	
812260	Droit à l'image Olympique (contrat JCV)	24 000			0,00	
812261	Frais de déplacements et annexes contrat JCV	2 500			0,00	
812270	Abonnements presse et divers	2 580			0,00	
812280	Revue Annuelle (conception - impression - routage)	20 000			0,00	
812285	Newsletter FFTA	2 500			0,00	
812290	120 ans FFTA - Conception (Process graphique)	17 500			0,00	
812291	120 ans FFTA - impression	21 100			0,00	
812292	120 ans FFTA - Frais rédactionnel et divers	6 400			0,00	
8123	LICENCES			131 600		0,00
812310	Campagne de recrutement licences (budget communica	5 000			0,00	
812320	Informatique Licence MBS (Forfait, développements et ATP, traitements) (budget informatique)	70 100			0,00	
812330	Assurance licences (0,75 * 72.000)	54 000			0,00	
812340	Frais bancaires	2 500			0,00	
812390	Quote-part fonds dédiés grands événements (base 72.000 licences) (recette en 915110)	144 000		144 000	0,00	
8124	Organisme de formation			48 000	0,00	0,00
	total Organisme de Formation AVANT charges indirectes				0,00	
	Charges indirectes proportionnelles				0,00	
812410	Frais généraux	3 000			0,00	
812420	CQP	35 000			0,00	
812430	DEJEPS	10 000			0,00	
812440	DESJEPS	0			0,00	
814	COMMISSIONS ET ACTIONS (hors actions subventionnées partiellement par le MIS)			75 267		0,00
81401	TIR SUR CIBLE			3 000		
814010	Frais de commissions (5 réunions)	3 000			0,00	
81405	PARCOURS			3 800		

		Budget 2019		Total 2019 par	REALISE AU **/**/2019
		Part FFTA		rubrique	
814050	Frais de commissions (3 réunions)	1 500			0,00
814051	Challenge Pro-First (récompenses)	1 000			0,00
814052	Responsable informatique Chpt de France	1 300			0,00
81420	DISCIPLINE/ANTIDOPAGE/LITIGES		1 000		
814200	Frais de commissions	1 000			0,00
81425	FORMATIONS		11 000		
814250	Frais de commissions (2 réunions)	2 000			0,00
814252	Reconnaissance des cadres bénévoles (Tee-shirts entraîneurs)	3 000			0,00
814255	Journée nationale de la formation	6 000			0,00
81430	MEDICAL		6 500		
814300	Frais de commissions (2 réunions médical)	2 000			0,00
814310	Réunion des médecins agréés	2 000			0,00
814311	Formation des diplômés d'état sur sport sur ordonnance	2 000			0,00
814312	autres déplacements et divers	500			0,00
81432	SPORT SANTE (Voir action 1- Cpte 831830)		4 680		
814320	Frais de commissions (3 réunions)	4 000			0,00
814312	Formation sport sante et certification	3 500			0,00
814313	Experts intervenants extérieurs	1 000			0,00
814314	outils de communication	3 000			0,00
	(déduction action 1 :mjs 3333 - FFTA : 3.487)	-6 820			
81435	LABELLISATION - STRUCTURATION (Voir action 1- Cpte 831200)		7 937		
814350	Frais de commissions (4 réunions + rel)	4 000			0,00
814351	Formation des référents régionaux	13 000			0,00
814353	Matériel communication (oriflammes clubs)	15 000			0,00
814354	signalétique labels (labels et citoyen)	270			0,00
	Nouvelle identité graphique	4 000			0,00
	Nouveau programme informatique Labels (voir informatique)	0			0,00
	Communication vidéo	2 000			0,00
	(déduction action 1 : mjs :18.333 - FFTA : 12.000)	-30 333			
81440	ARBITRES (Voir action 4- Cpte 871240)		4 300		
	Frais de commission fonctionnement (2 réunions et frais postaux)	3 000			0,00
	Formateurs	3 000			0,00
	Formation arbitres afrique du nord coopération internationale	9 000			0,00
	Formation arbitres outre mer	2 500			0,00
	Formation Jeunes arbitres	3 000			0,00
	reunion PCRA	2 500			0,00
	Arbitrages internationaux	3 500			0,00
	Petit matériel et tenus arbitres nationaux	1 200			0,00
	AFCAM	600			0,00
	(déduction : mjs action 4 : 6.000 - FFTA action 4 : 16.000)	-24 000			
8145	OUTRE MER		7 000		
814500	Déplacement sur les Dom-TOM	7 000			0,00
81455	TIR A L'ARC EN MILIEU SCOLAIRE (Voir action 1- Cpte 831800)		-2 500		
814550	Frais de commission	5 000			0,00
814551	Flyers et affiches	2 500			0,00
814552	Frmation enseigents UNSS	2 000			0,00
	(déduction : mjs action 1 : 10.000 - FFTA action 1 : 2.000)	-12 000			
81460	VALORISATION DU BENEVOLAT		3 500		
814600	Frais de commissions (3 réunions)	1 500			0,00
814601	Récompenses	2 000			0,00
81465	FRANCOPHONIE		3 000		
814650	Frais de commissions (2 réunions)	1 000			0,00
814660	Autres Déplacements	1 500			0,00
	envoi matériel	500			
81470	RUN ARCHERIE		7 750		
814700	Frais de commissions (2 réunions)	4 000			
	Arbitres référents sur nouvelles compétitions	3 000			
	impression guide - cahier des charges - récompenses	750			
81475	JEUNES DIRIGEANTS (Voir action 4 - 871220)		7 800		
814750	Frais de commissions	2 000			0,00
814751	Action solidarité internationale	7 700			0,00
814752	Action compétition internationales	500			0,00
814753	Formation JD	7 600			0,00
	(déduction : mjs action 4 : 4.500 - FFTA action 4 : 5.500)	-10 000			
81480	NOUVELLES PRATIQUES		3 000		



BUDGET 2019
VDEF

FFTA

		Budget 2019		Total 2019 par	REALISE AU **/**/2019	
		Part FFTA		rubrique		
814800	Frais de commissions (2 réunions)		2 000			0,00
814801	Imprimés divers		1 000			0,00
81485	Référents			2 500		
814850	Frais de réunions		1 500			0,00
814801	déplacements et divers		1 000			0,00
81490	120 ANS FFTA			1 000		
814900	Frais de commissions		1 000			0,00
815	CHAMPIONNATS NATIONAUX (TOTAL)				250 500	0,00
			aide organisateurs	autres dépenses		
815101	Salle - CF - ind - Jeunes vendéespace		3 500	7 000		0,00
815102	Salle - CF - ind - Adultes Vittel (convention sinon 3500)		0	9 000		0,00
815103	TAE- semaine des CF (Jeunes ind + Eq clubs +CF adultes) Riom bureau du 11/01/2019		10 000	12 000		0,00
815104	TAE - Coupe de France Coutances anc (2000+3000 ???)		6 000	8 000		0,00
815105	TAE - Finales DR CO & CL + D2 CL - Equipes Brierton		4 500	10 000		0,00
815106	TAE - CF - D1 - etape 1 Riom anc (4300 CL +3800 K ???)		8 100	5 000		0,00
815107	TAE - CF - D1 - etape 1 Compiègne		8 100	5 000		0,00
815108	TAE - CF - D1 - etape 1 Boé		8 100	10 000		0,00
815109	TAE -- D2 - 3gr * 4 étapes = 12 étapes (900/étape) divers		10 800	0		0,00
815110	TAE - Primes Equipes D1 CL (9500) - D1 K :(6400)			15 900		0,00
815111	Campagne - CF -ind - Jeunes & Scratch Vaujany		4 500	6 000		0,00
815112	Campagne - CF - ind - S2 et S3 Artonne ST Myon		2 000	5 000		0,00
815116	Campagne - CF - équipes ????		3 000	3 500		0,00
815117	Nature - CF - ind + Eq Beaugency		4 000	7 000		0,00
815118	3D - CF - ind - Pité sur seiche		4 500	7 000		0,00
815119	3D - CF - équipe ?????		3 500	4 000		0,00
815120	Beursault - CF - Pontoise		1 000	3 500		0,00
815121	Bouquet Provincial Brienne		1 000	2 500		0,00
815122	Championnat Universitaire (UNSS) Balma		500	1 500		0,00
815300	TNJ - 3 étapes - Equipe technique			5 000		0,00
815310	Frais Camion et divers			10 000		0,00
815400	Fournitures diverses Championnats de France			1 500		0,00
815600	Signalitique terrain (budget communication)			7 000		0,00
815700	Informatique			12 000		0,00
815800	Coupes et médailles (sauf mugs)			6 000		0,00
815910	Imprimés divers			500		0,00
815990	Délégués techniques (réunion des DT)			3 500		0,00
816	TENUES EQUIPES DE France (voir action 2)				0	0,00
816100	Tenues Equipe de France 3DI					0,00
816200	Tenues Equipe de France Collectif Olympique					0,00
816300	Tenues Equipe de France Collectif Poulies					0,00
816400	Tenues Equipe de France Collectif Campagne					0,00
817	Préparation équipe de France 3DI				28 000	
	suivi et coordination (déplacements entraineurs)		1 000	1 000		
	Stages				12 000	
	Regroupement France Parcours - 1		4 000			
	Regroupement France Parcours - 2		4 000			
	Regroupement France Parcours - 3		4 000			
	Compétitions				15 000	
	????		2 000			
	????		13 000			
	Matériel		0	0		
	Matériel archerie		0			
	Tenues équipe de France		0			
818	BOUTIQUE				55 000	0,00
818100	Achats boutique et frais divers		55 000			0,00
818200	Variations de stocks secteur non lucratif					0,00
819	ORGANISATIONS EXCEPTIONNELLES (compensé en recette compte 91910)				35 000	0,00
819120	Coupe du Monde Nîmes 2018 - Aide FFTA		35 000			0,00
82	ACTIONS NON SUBVENTIONNEES du SECTEUR LUCRATIF					
820	ACTIVITES DU SECTEUR LUCRATIF				27 600	0,00
820100	Boutique et frais divers		2 000			0,00
820200	Relations partenariales (budget communication)		4 000			0,00
820500	Recherche sponsoring (Adequate) (budg)		21 600			0,00

		Budget 2019		Total 2019 par rubrique	REALISE AU **/**/2019	
		Part FFTA				
Sous total charges Fédérales				2 650 899	0,00	0,00
CONVENTION D'OBJECTIFS		PART FFTA	PART MJS			
83	Action 1 de la convention : Structuration Fédérale	46 487	62 832	109 319	0,00	0,00
	total action 1 AVANT charges indirectes				0,00	
	Charges indirectes proportionnelles				0,00	
831	STRUCTURATION FEDERALE ET PROJETS DE DEVELOPPEMENT	46 487	62 832	109 319	0,00	
831100	Développement des Clubs Formateurs ETAF MJS - P3 (action non fongible)	14 000	16 166	30 166	0,00	
831200	Labellisation des Clubs MJS - P7 (action non fongible) + Cptes 81435	12 000	18 333	30 333	0,00	
831600	Plan féminisation -mixité MJS - P6 (action non fongible)	15 000	15 000	30 000	0,00	
831800	Développement Tir à l'arc Extra fédéral (Scolaires) MJS - P8 (action non fongible) + Cptes 81555	2 000	10 000	12 000	0,00	
831810	ECHANGE CORÉE DU SUD MJS - P5 (action non fongible)	0	0	0	0,00	
831815	SPORT SANTÉ MJS - P10 (action non fongible)	3 487	3 333	6 820	0,00	
	ACTION 2 de la convention : HAUT NIVEAU	758 500	676 500	1 435 000	0,00	0,00
	POUR INFO : (aides personnalisées)		[130 000]			
84	ACTION 2 : HAUT NIVEAU					
841	HAUT NIVEAU CHARGES INDIRECTES A REPARTIR					
841100	ADMINISTRATION GENERALE			40 000,00		
841200	ASSURANCES			2 000,00		
841300	IMPÔTS ET TAXES			10 000,00		
841400	FRAIS GÉNÉRAUX			14 000,00		
841510	Frais de personnel : Administratif			179 000,00		
841520	Indemnités Spéciales F.F.T.A. cadres PO + Charges			50 000,00		
	TOTAL CHARGES INDIRECTES À RÉPARTIR			295 000	0,00	
	TOTAL ACTION 2 AVANT CHARGES INDIRECTES (hors pensions Pôles)				0,00	
	VERIFICATION CHARGES INDIRECTES REPARTIES	0			0,00	
85	PERFORMANCE - DISCIPLINE RECONNUE HN					
851	Collectif 2019	344 500	403 500	748 000	0,00	
8511	Collectif Olympique	145 500	303 500	449 000	0,00	
	total Collectif Olympique AVANT charges indirectes				0,00	
85111	Suivi et coordination	13 500	31 500	45 000	0,00	
851111	Suivi athlètes / média training AS/C	3 500	3 000	6 500	0,00	
851112	Réunion et coordination PFF (DTN, Pôles France, etc...) AS/C	2 000	11 000	13 000	0,00	
851113	Télécommunication AS/C	1 000	1 500	2 500	0,00	
851114	Préparation physique et mentale / récupération AS/C	2 000	11 000	13 000	0,00	
851115	Optimisation technologique et recherche AS/C	5 000	5 000	10 000	0,00	
85113	Stages	47 000	98 000	145 000	0	
851131	Stage Collectif Oly - IBIZA (ESP) - 7/14 Janvier AS/C	7 000 €	15 000	22 000	0,00	
851132	Stage Collectif Oly + Invités - VITTEL (FRA) - 21/23 Janvier AS/C	7 000 €	15 000	22 000	0,00	
851133	Stage EDF WC3 - à définir (mai) AS/C	4 500 €	7 500	12 000	0,00	
851134	Stage EDF Terminal Chpt du Monde - à définir (juin) AS/C	2 500 €	2 500	5 000	0,00	
851135	Stage de rentrée - à définir (Aout) AS2/C	6 000 €	6 000	12 000	0,00	
851136	Stage présaison en club ETAF - à définir (Octobre) AS2/C	7 000 €	17 000	24 000	0,00	
851137	Stage international - Antalya (Tur) - à définir (Novembre) AS2/C	6 000 €	17 000	23 000	0,00	
851138	Stage international - Tokyo (Jpn) - à définir (Décembre) AS2/C	7 000 €	18 000	25 000	0,00	
85115	Compétitions	77 000	164 000	241 000	0,00	
851151	Epreuves de sélection 1 Insep - 2/3 Février AS/C	1 500 €	1 500	3 000	0,00	
851152	Compétition Antalya (Tur) - 4-11 Mars AS/A	7 000 €	18 000	25 000	0,00	
851153	Epreuves de sélection 2 Compiègne - 30/31 Mars AS/C	1 500 €	1 500	3 000	0,00	
851154	BUCAREST - ROM (Grand Prix Européen) - 9/15 Avril AS/A	12 000 €	18 000	30 000	0,00	
851155	MEDELIN - COL (WC1) - 20/29 Avril AS/A	8 000 €	22 000	30 000	0,00	
851156	SHANGHAI - CHN (WC2) - 04-12/05 AS2/A	12 000 €	20 000	32 000	0,00	
851157	ANTALYA - TUR (WC3) - 18-27/05 AS/A	10 000 €	20 000	30 000	0,00	
851158	Championnat du Monde - Hertogenbosh (Ned) (8-17/06) AS/A	7 000 €	18 000	25 000	0,00	
851159	Jeux Européens - Minsk (Blr) (19-28/06) AS/A	2 000 €	6 000	8 000	0,00	
851160	BERLIN - GER (WC4) - 01-07/07 AS2/A	7 000 €	16 000	23 000	0,00	
851161	Universiades - Naples (ITA) - 8-13/07 AS2/A	0 €	2 000	2 000	0,00	
851162	Test Event Tokyo (Jpn) (9-18/07) AS/A	5 000 €	15 000	20 000	0,00	
851163	Championnat de France - RIOM 26/28 Juillet AS/C	3 000 €	3 000	6 000	0,00	
851164	Finale WC - à déterminer (Septembre) AS/A	1 000 €	3 000	4 000	0,00	
85117	Matériel	8 000	10 000	18 000	0,00	
851171	Matériel Archerie et divers (non accordé pour le moment) OP/B*	10 000	5 000	15 000	0,00	
851172	Casque réalité virtuelle (non accordé pour le moment) OP/B*	5 000	7 000	12 000	0,00	
851173	Gestion du vent transportable (non accordé pour le moment) OP/B*	1 500	3 500	5 000	0,00	



BUDGET 2019
VDEF

FFTA

		Budget 2019		Total 2019 par	REALISE AU **/**/2019	
		Part FFTA		rubrique		
85118	<i>developpement expertise</i>					
851181	Préparation mentale staff	DLE/B	500	1 000	1 500	
851182	Echanges FF TIR	DLE/B	500	1 000	1 500	
851183	Seminaire entraineurs WA	DLE/B	5 000	5 000	10 000	
851184	Intervention manager gestion compétition individuelle	DLE/C	2 000	3 000	5 000	
851185	Psychologue du sport Accompagnement (non accordé pour le moment)	DLE/A*	3 000	2 000	5 000	
851186	Conseil des entraineurs (non accordé pour le moment)	DLE/B*	2 000	3 000	5 000	
851187	Echange corée du sud (non accordé pour le moment)	DLE/B*	5 000	5 000	10 000	
851190	<i>Charges indirectes affectées</i>					0,00
8512	Collectif arcs à poulies		111 000	68 000	179 000	0
	total Collectif arcs à poulies AVANT charges indirectes					0,00
85121	<i>Suivi et coordination</i>		9 000	3 000	12 000	0,00
851211	Suivi athlètes	AS3/C	5 000	2 500	7 500	0,00
851212	Réunion et coordination	AS3/C	1 000	0	1 000	0,00
851213	Télécommunication	AS3/C	1 000	300	1 300	0,00
851214	Suivi et coordination Juniors	AS3/C	2 000	200	2 200	0,00
85123	<i>Stages</i>		15 000	9 000	24 000	0
851231	Stage Juniors DIJON 8-10/03	AS3/C	1 500	1 000	2 500	0,00
851232	Stage Collectif Femme DIJON 15-17/03	AS3/C	1 500	1 000	2 500	0,00
851233	Stage Juniors DIJON 5-7/04	AS3/C	1 500	1 000	2 500	0,00
851234	Stage Terminal Championnat du monde - à définir (juin)	AS3/C	4 000	2 500	6 500	0,00
851235	Stage Juniors DIJON - nov - à définir	AS3/C	2 000	1 000	3 000	0,00
851236	Stage Collectif Femme DIJON - nov - à définir	AS3/C	2 000	1 000	3 000	0,00
851237	Stage Collectif national - nov - à définir	AS3/C	2 500	1 500	4 000	0,00
851238					0	0,00
85125	<i>Compétitions</i>		74 000	46 000	120 000	0
851251	Epreuves de sélection 2 Compiègne - 30/31 Mars	AS3/C	1 000	500	1 500	0,00
851252	BUCAREST - ROM (Grand Prix Européen) - 9/15 Avril	AS3/A	6 000	5 000	11 000	0,00
851253	MEDELIN - COL (WC1) - 20/29 Avril	AS3/A	14 000	7 000	21 000	0,00
851254	SHANGHAI - CHN (WC2) - 04-12/05	AS3/A	8 000	2 000	10 000	0,00
851255	ANTALYA - TUR (WC3) - 18-27/05	AS3/A	17 000	7 000	24 000	0,00
851256	Championnat du Monde - Hertogenbosh (Ned) (8-17/06)	AS3/A	11 000	11 000	22 000	0,00
851257	Jeux Européens - Minsk (Blr) (19-28/06)	AS3/A	2 000	2 000	4 000	0,00
851258	BERLIN - GER (WC4) - 01-07/07	AS3/A	9 000	7 000	16 000	0,00
851259	Universiades - Naples (ITA) - 8-13/07	AS3/A	2 000	1 000	3 000	0,00
851260	Championnat de France - RIOM 24/28 Juillet	AS3/C	2 000	1 500	3 500	0,00
851261	Finale WC - à déterminer (Septembre)	AS3/A	2 000	2 000	4 000	0,00
85127	<i>Matériel</i>		0	0	0	0,00
851271	Matériel Archerie et divers		0	0	0	0,00
85128	<i>Centre National Arc à poulies</i>		13 000	10 000	23 000	0
851281	Pensions et demi-pensions	AS3/D	4 000	3 000	7 000	0,00
851282	Coordination DTN / PES	AS3/D	1 500	1 500	3 000	0,00
851283	Compétitions	AS3/D	2 000	1 500	3 500	0,00
851284	Fonctionnement / Matériel	AS3/D	3 000	2 000	5 000	0,00
851285	Préparation physique et mentale	AS3/D	1 000	1 000	2 000	0,00
851286	Stages	AS3/D	1 500	1 000	2 500	0,00
851290	<i>Charges indirectes affectées</i>					0,00
8513	Collectif tir en campagne		45 000	15 000	60 000	0,00
	total Collectif tir en campagnes AVANT charges indirectes					0,00
85131	<i>Suivi et coordination</i>		0	0	0	0,00
851311	Suivi athlètes		0	0	0	0,00
851312	Réunion et coordination		0	0	0	0,00
851313	Télécommunication		0	0	0	0,00
85133	<i>Stages</i>		11 000	7 000	18 000	0,00
851331	Regroupement France Parcours - Dijon 8-10 Mars (3D)	AS5/C	5 500	3 500	9 000	0,00
851332	Regroupement France Parcours - Dijon 5-8 Avril (Campagne)	AS5/C	5 500	3 500	9 000	0,00
851333	Regroupement France Parcours - Dijon		0	0	0	0,00
851334	Stage Terminal - à définir (Septembre)		0	0	0	0,00
85135	<i>Compétitions</i>		34 000	8 000	42 000	0,00
851351	Chpt de France - Vaujany - 13-14 Juillet		1 000	0	1 000	0,00
851352	Challes les Eaux 10-11 Aout		1 000	0	1 000	0,00
851353	CATEZ (SLO) Chpt d'Europe - 30/09-05/10	AS5/A	32 000	8 000	40 000	0,00
85137	<i>Matériel</i>		0	0	0	0,00
851371	Matériel Archerie et divers				0	0,00
851390	<i>Charges indirectes affectées</i>					0,00

		Budget 2019		Total 2019 par rubrique	REALISE AU **/**/2019
		Part FFTA			
8514	Collectif Tir en salle	43 000	17 000	60 000	0,00
	total Collectif tir en salle AVANT charges indirectes				0,00
85141	Suivi et coordination				
851411	Suivi athlètes				
85143	Stages	2 000	2 000	4 000	0,00
851431	Préparation terminale lieu et date à définir	AS4/C 2 000	2 000	4 000	0,00
85145	Compétitions	41 000	15 000	56 000	0,00
851451	Nîmes (Coupe du Monde) 18/20 janvier	500	0	500	0,00
851452	VENDEESPACE - Chpt de France jeunes - 22/24 février	1 000	0	1 000	0,00
851453	SAMSUN (Tur) Chpt d'Europe 24/02_03/03	AS4/A 28 000	10 000	38 000	0,00
851454	SAMSUN (Tur) Chpt d'Europe 24/02_03/03 Junior	AS4/B 10 000	5 000	15 000	0,00
852455	VITTEL - Chpt de France - 2/3 mars	1 500	0	1 500	0,00
85147	Matériel	0	0	0	0,00
851471	Matériel Archerie et divers	0	0	0	0,00
851490	Charges indirectes affectées				0,00
852	COLLECTIF 2019 (JEUNES et ESPOIRS)	144 000	148 000	292 000	0,00
8521	Collectif olympique jeunes	97 000	108 000	205 000	0,00
	total Collectif olympique jeunes AVANT charges indirectes				0,00
85211	Suivi et coordination	2 500	2 500	5 000	0,00
852111	Suivi athlètes	AS/D 2 500	1 000	3 500	0,00
852112	Réunion et coordination	AS/D	1 000	1 000	0,00
852113	Télécommunication	AS/D	500	500	0,00
85213	Stages	30 500	37 500	68 000	0,00
852131	Stage Inter-pôles FR - VITTEL -18-22/02	AS2/D 4 000	5 000	9 000	0,00
852132	Stage international _ VITTEL- 18-22/03	AS2/D 1 000	3 000	4 000	0,00
852133	Stage Inter-pôles FR - INSEP -19-19/04	AS2/D 4 000	5 000	9 000	0,00
852134	Stage préparation Chpt de France - Collectif PFR - Bordeaux 7-14 Juillet	AS2/D 5 000	4 000	9 000	0,00
852135	Stage terminal Bordeaux (Championnat du monde) - 13/17 Aout	AS/D 2 500	5 500	8 000	0,00
852136	Stage Groupe Relève - Insep - Sept	AS/D 2 500	2 500	5 000	0,00
852137	Stage Groupe Relève - Insep - Oct	AS/D 2 500	2 500	5 000	0,00
852138	Stage Inter-pôles FR - DIJON - 27/10-02/11	AS2/D 4 000	5 000	9 000	0,00
852139	Stage Groupe Relève - Insep - Nov	AS/D 2 500	2 500	5 000	0,00
852140	Stage Groupe Relève - Insep - Dec	AS/D 2 500	2 500	5 000	0,00
85215	Compétitions	64 000	68 000	132 000	0,00
852151	CATEZ - SLO (Junior Cup 1) - 13/19 Mai	AS/B 19 000	16 000	35 000	0,00
852152	BUCAREST - ROM (Junior Cup 2) - 15/21 Juillet	AS/B 19 000	16 000	35 000	0,00
852153	Championnat de France - RIOM - 24-26/07	AS2/B 8 000	9 000	17 000	0,00
852154	MADRID - ESP (Championnat du Monde) - 18/25 Aout	AS/B 18 000	27 000	45 000	0,00
85217	Matériel	0	0	0	0,00
852171	Matériel Archerie et divers	0	0	0	0,00
852190	Charges indirectes affectées	0	0	0	0,00
8523	Collectif espoirs (ETAF)	47 000	40 000	87 000	0,00
	total Collectif ESPOIRS (ETAF) AVANT charges indirectes				0,00
85231	Suivi et coordination	9 000	8 000	17 000	0,00
852311	Commissions d'admission PES	AS2/D 3 000	1 000	4 000	0,00
852312	Réunions - Coordination Collectif Espoir/Pole espoirs	AS2/D 6 000	7 000	13 000	0,00
852313	Télécommunication		0	0	0,00
85233	Stages	8 000	11 000	19 000	0,00
852331	Stages Inter-Pôles Espoirs -à définir	AS2/G 3 000	6 000	9 000	0,00
852332	Dijon (Evaluation)	AS2/G 5 000	5 000	10 000	0,00
85235	Compétitions	30 000	19 000	49 000	0,00
852351	Trophée CREPS Poitiers 15/17 Février	AS2/D 8 000	6 000	14 000	0,00
852352	Trophée CPO Vitte1 15/17 Mars	AS2/D 8 000	5 000	13 000	0,00
852353	TNJ 1 - Sarcelles - 20-22 Avril	AS2/D 3 000	1 000	4 000	0,00
852354	TNJ 2 - Ruelle sur Touvre - 10-12 Mai	AS2/D 3 000	1 000	4 000	0,00
852355	TNJ 3 - Yzeure - 8-10 Juin	AS2/D 3 000	1 000	4 000	0,00
852356	Participations TNJ de l'école du TAF (400€/clubs)	AS2/D 5 000	5 000	10 000	0,00
85237	Matériel	0	2 000	2 000	0,00
852371	Matériel Archerie et divers	AS2/D 0	2 000	2 000	0,00
852390	Charges indirectes affectées	0	0	0	0,00
853	FILIERES DU HAUT NIVEAU (POLES France et ESPOIRS)	270 000	125 000	395 000	0,00



BUDGET 2019
VDEF

FFTA

		Budget 2019		Total 2019 par	REALISE AU **/**/2019	
		Part FFTA		rubrique		
8531	Pole France Insep		157 000	59 000	216 000	0,00
	total Pôle France INSEP AVANT charges indirectes, AVEC pensions					0,00
	total Pôle France INSEP AVANT charges indirectes,SANS pensions					0,00
853110	Pensions et demi-pensions	AS/C	154 000	16 000	170 000	0,00
853120	Frais entraîneurs	AS/C		5 000	5 000	0,00
853130	Formations	AS/C		4 000	4 000	0,00
853140	Coordination DTN / PES	AS/C		1 500	1 500	0,00
853150	Compétitions	AS/C		8 000	8 000	0,00
853160	Fonctionnement / matériel	AS/C		10 000	10 000	0,00
853170	Préparation Physique et Mentale	AS/C		5 000	5 000	0,00
853171	Osthéopathes	DLE/A	2 000	3 000	5 000	
853172	Tests isocinétiques	DLE/A	1 000	2 000	3 000	
853180	Stages	AS/C		4 500	4 500	0,00
853190	charges indirectes/hors pension		0		0	0,00
8532	Pole France de Nancy		37 000	22 000	59 000	0,00
	total Pôle France NANCY AVANT charges indirectes, AVEC pensions					0,00
	total Pôle France NANCY AVANT charges indirectes,SANS pensions					0,00
853210	Pensions et demi-pensions	AS/D	35 000	6 000	41 000	0,00
853240	Coordination DTN / PES	AS/D		2 000	2 000	0,00
853250	Compétitions	AS/D	2 000	8 000	10 000	0,00
853260	Fonctionnement / Matériel	AS/D		2 000	2 000	0,00
853270	Préparation physique et mentale	AS/D		1 500	1 500	0,00
853280	Stages	AS/D		2 500	2 500	0,00
853290	charges indirectes/hors pension		0		0	0,00
8533	Pole Dijon		39 000	22 000	61 000	0,00
	total Pôle DIJON AVANT charges indirectes, AVEC pensions					0,00
	total PôleDIJON AVANT charges indirectes,SANS pensions					0,00
853310	Pensions et demi-pensions	AS/D	37 000	6 000	43 000	0,00
853340	Coordination DTN / PES	AS/D		2 000	2 000	0,00
853350	Compétitions	AS/D	2 000	8 000	10 000	0,00
853360	Fonctionnement / Matériel	AS/D		2 000	2 000	0,00
853370	Préparation physique et mentale	AS/D		1 500	1 500	0,00
853380	Stages	AS/D		2 500	2 500	0,00
853390	charges indirectes/hors pension		0		0	0,00
8535	Pole Bordeaux		37 000	22 000	59 000	0,00
	total Pôle BORDEAUX AVANT charges indirectes, AVEC pensions					0,00
	total Pôle BORDEAUX AVANT charges indirectes,SANS pensions					0,00
853510	Pensions et demi-pensions	AS/D	35 000	6 000	41 000	0,00
853540	Coordination DTN/ENTRAINEURS	AS/D		2 000	2 000	0,00
853550	Compétitions	AS/D	2 000	8 000	10 000	0,00
853560	Fonctionnement/Matériel	AS/D		2 000	2 000	0,00
853570	Préparation physique et mentale	AS/D		1 500	1 500	0,00
853580	Stages	AS/D		2 500	2 500	0,00
853590	charges indirectes/hors pension		0		0	0,00
86	ACTION 3 de la convention : PROTECTION DE LA SANTE		17 610	25 402	43 012	0
	total action 3 AVANT charges indirectes					0,00
	Charges indirectes proportionnelles					0,00
861	Suivi médical des sportifs de haut niveau		1 000	10 062	11 062	0
861100	Suivi biologique Haut-Niveau	OP/C		3 606	3 606	0,00
861200	Suivi biologique Espoirs	OP/C		3 456	3 456	0,00
861300	Honoraires médecins	OP/C	1 000	3 000	4 000	0,00
8615	ENCADREMENT MEDICAL		16 610	15 340	31 950	0
86153	STAGES		550	500	1 050	0,00
861531	Pôle + insep (évaluation)		550	500	1 050	0,00
86155	COMPETITIONS		14 160	12 040	26 200	0,00
861551	SAMSUN (TUR) Chpt d'Europe 26/02-02/03. (9 jours)		1 500 €	1 200 €	2 700	0,00
861552	BUCAREST - ROM (Grand Prix Européen) - 9/15 Avril. (8 jours)		1 200 €	1 200 €	2 400	0,00
861553	MEDELIN - COL (WC1) - 20/29 Avril (11 jours)		2 000 €	1 500 €	3 500	0,00
861554	ANTALYA - TUR (WC3) - 18-27/05 (10 jours)		1 500 €	1 500 €	3 000	0,00
861555	Hertogenbosch (Ned) - Championnat du Monde - 8-17/06 (10 jours)		1 500 €	1 500 €	3 000	0,00
861556	BERLIN - GER (WC4) - 01-07/07 (9 jours)		1 500 €	1 200 €	2 700	0,00
861557	MADRID - ESP (Championnat du Monde) - 18/25 Aout. (9 jours)		1 200 €	1 500 €	2 700	0,00
861558	Lac La Biche (Can) - Championnat du Monde 3D. 2-6 Septembre (11 jours)		2 260 €	1 240 €	3 500	0,00
861559	CATEZ (SLO) Chpt d'Europe - 30/09-05/10 (9 jours)		1 500 €	1 200 €	2 700	0,00
861560						
86159	PES		1 900	2 800	4 700	0,00
861591	INSEP		1 900	2 800	4 700	0,00
87	ACTION 4 : PROFESSIONNALISATION ACTIVITE		43 000	22 168	65 168	0,00
	total action 3 AVANT charges indirectes					0,00
	Charges indirectes proportionnelles					0,00

		Budget 2019		Total 2019 par	REALISE AU **/**/2019	
		Part FFTA		rubrique		
8711	PROFESSIONNALISATION DE L'ACTIVITE					
8712	MISE EN ŒUVRE DES FORMATIONS	43 000	22 168	65 168	0,00	
871200	Professorat de sport				0,00	
871210	Formation des Entraîneurs des clubs Formateurs (Academie des entraineurs) MJS - P2 (action non fongible)	5 000	7 334	12 334	0,00	
871220	Formation jeunes dirigeants (Formation des dirigeants) MJS - P9 (action non fongible)	5 500	4 500	10 000	0,00	
871230	Formation continue des cadres (des entraineurs) MJS - P4 (action non fongible)	16 500	4 334	20 834	0,00	
871240	Formation des arbitres et jeunes arbitres MJS - P1 (action non fongible)	16 000	6 000	22 000	0,00	
	TOTAL DES CHARGES CONV OBJECTIF	865 597	786 902	1 652 499	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL DES CHARGES			4 303 398	0,01	0,01
9	PRODUITS					
91	PRODUITS FÉDÉRAUX					
911	ACTIVITÉS DU SECTEUR NON LUCRATIF (assujetti à la TVA)					
911100	Abonnements revue	0		0,00	0,00	0,00
912	ACTIVITÉS DU SECTEUR LUCRATIF (assujetti à la tva)				90 200	0,00
912100	Étiquettes adresses (vente fichier adresses)	1 000			0,00	
912200	Droit d'utilisation site web FFTA	200			0,00	
912300	Publicité Revue	9 000			0,00	
	Publicité site internet FFTA	30 000			0,00	
912400	Petites annonces	0			0,00	
912500	Sponsorisation	0			0,00	
912510	Partenariat (dt ERREA tenues Eq F + tenues arbitres + Nikon)	50 000			0,00	
912600	Connections audiotel	0			0,00	
912700	Animations FFTA	0			0,00	
912800	Stocks et en-cours	0			0,00	
912900	Divers	0			0,00	
913	ACTIVITÉS DU SECTEUR LUCRATIF (exonéré de tva)				59 828	0,00
913100	Ventes d'articles	3 000			0,00	
913200	Participations aux frais de port	9 000			0,00	
913300	Droit d'auteur	1 000			0,00	
913400	Recettes sponsoring (équivalent frais Adéquat)	21 600			0,00	
913500	Recettes sponsoring / 50% salaire enbauche)	25 000			0,00	
913600		0			0,00	
913700	Divers	228			0,00	
913800	Variations de stocks	0			0,00	
913900	Reprise sur provisions	0			0,00	
914	SUBVENTIONS				124 910	0,00
914100	MJS subvention actions 1		52832		0,00	
914110	MJS subvention actions 3		25410		0,00	
914120	MJS subvention actions 4		22168		0,00	
914121	reprise Fonds dédiés 2018 (pb Corée)		10000		0,00	
914130	MJS - DIVERS				0,00	
914300	C.N.O.S.F. - Relations Internationales		7 000		0,00	
914500	C.N.O.S.F. -Tenues équipes				0,00	
914600	C.N.O.S.F. - production image		7 500		0,00	
914700					0,00	
914800	Service civique				0,00	
914900					0,00	
915	RECETTES FÉDÉRALES				2 575 600	0,00
915100	Licences (base 72.000 licenciés)	2 230 000			0,00	
915110	Contribution fond spécial grands évènements (base 72.000 licences)	144 000			0,00	
915150	Affiliation clubs	33 000			0,00	
915200	Cotisations clubs calendrier	50 000			0,00	
915400	Passeports	6 000			0,00	
915500	Guides et mises à jour - DVD	2 000			0,00	
915600	Distinctions sportives badges	110 000			0,00	
915700					0,00	
915800	Dons mécénat	0			0,00	
915900	Produits divers	600			0,00	
916	RECETTES STAGES F.F.T.A.				500	0,00
916200	Stage jeunes dirigeants	500			0,00	
917	AUTRES PRODUITS COMMUNS				98 400	0,00
917100	Assemblée générale	6 000			0,00	
917200	CPAM	3 000			0,00	
917210	Uniformation	5 000			0,00	
917500	Remboursement du Président	1 000			0,00	
917700	Tenue des arbitres	0			0,00	
917710	Reprise projet associatif t nouvelle tenue des arbitres	30 000			0,00	
	Reprise projet associatif 120 ans	45 000			0,00	
	RECETTES DES COMMISSIONS				0,00	
	Stagiaires commission sport santé	1 200			0,00	
	Signalitique Oriflammes clubs labellisés (120*60)	7 200			0,00	
917900	Remboursement divers	0			0,00	
918	PRODUITS FINANCIERS				3 000	0,00
918100	Revenus des valeurs mobilières de placement & livrets	3 000			0,00	
919	PRODUITS EXCEPTIONNELS				113 500	0,00
919100	Reprise fond spécial grands évènements- NIMES	35 000			0,00	0,00
	Reprise fond spécial grands évènements- Production d'images	78 500				
919800	Produits sur exercice antérieur	0				0,00

	Budget 2019		Total 2019 par rubrique	REALISE AU **/**/2019	
	Part FFTA				
919900 Reprise sur provisions		0			
920 REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES SUR EXERCICE ANTERIEUR					0,00
920400 Report ressources non utilisées subventions attribuées				0,00	
930 LOCATIONS IMMOBILIAIRES			78 000		0,00
930100 Locaux ROSNY-Sous-Bois 3eme étage (3500*12)		42 000		0,00	
930110 Locaux ROSNY-Sous-Bois 4eme étage (3000*12)		36 000		0,00	
940 COMPETITIONS NATIONALES			158 860		0,00
940101 Salle - CF - ind - Jeunes 320*16		5 120		0,00	
940102 Salle - CF - ind - Adultes 320*22		7 040		0,00	
940103 TAE- semaine des CF (Jeunes ind + Eq clubs +CF adultes) 192*16 / 48*80/192*22		11 136		0,00	
940104 TAE - Coupe de France 400*22		8 800		0,00	
940105 TAE - Finales DR CO & CL + D2 CL - Equipes 96*120		11 520		0,00	
940106 TAE - CF - D1 Eq - CL et K 56*550		30 800		0,00	
940109 TAE -- D2 Eq - 64*320		20 480		0,00	
940111 Campagne - CF-ind - Jeunes & Scratch 400*22		8 800		0,00	
940112 Campagne - CF - ind - S2 et S3 152*22		3 344		0,00	
940113 Campagne - CF - équipes 48*120		5 760		0,00	
940114 Nature - CF - ind + Eq 550*22/63*120		19 660		0,00	
940115 3D - CF - ind - 500*20		10 000		0,00	
940116 3D - CF - équipe 70*120		8 400		0,00	
940117 Beursault - CF - 500*16		8 000		0,00	
959 ORGANISME DE FORMATION			115 000		0,00
959110 Stages CQP animateurs (40 stages * 1120)		70 000		0,00	
959130 Stages DESJEPS 35 000		35 000		0,00	
959150 Stages DESJEPS 0		0		0,00	
959600 Remboursements déplacements				0,00	
959700 Formation continue des cadres 5 000		5 000		0,00	
959800 Produits S/Exercice antérieur				0,00	
959900 Subventions diverses 5 000		5 000		0,00	
				0,00	
99 PRODUITS PERFORMANCE					
991 SUBVENTIONS			676 500		0,00
991100 M.J.S. Haut Niveau 676 500			676 500	0,00	
991900				0,00	
992 STAGES ET COMPETITIONS			6 000		0,00
992100 Stages 0		0		0,00	
992200 Compétitions 6 000		6 000		0,00	
992900 Divers 0		0		0,00	
993 PENSIONS POLES			203 100		0,00
993100 INSEP 99 600		99 600		0,00	
993200 NANCY 40 500		40 500		0,00	
993300 DIJON 31 500		31 500		0,00	
993500 BORDEAUX 31 500		31 500		0,00	
993900 Tenues des pôles 0		0		0,00	
994 REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES SUR EXERCICE ANTERIEUR			0		0,00
994100 Report ressources non utilisées sur exercice antérieur 0		0		0,00	
TOTAL DES PRODUITS			4 303 398	0,00	0,00

resultat brut

0,00